


MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

TTA 980




CENTRE DE DOCTRINE

D'EMPLOI DES FORCES

---

DIVISION EMPLOI-ORGANISATION

---

# MANUEL D'EMPLOI DES FORCES TERRESTRES EN ZONE URBAINE



Approuvé le : 22 juillet 2005
sous le n° : 000570/DEF/CDEF/DEO/B.ENG

**Edition année**
2005




**MINISTERE DE LA DEFENSE**

**TTA 980**




**CENTRE DE DOCTRINE**

**D'EMPLOI DES FORCES**

---

**DIVISION EMPLOI - ORGANISATION**

---

# MANUEL D'EMPLOI DES FORCES TERRESTRES EN ZONE URBAINE



Approuvé le : 22 JUIL. 2005
sous le n° : 000570/DEF/CDEF/DEO/B.ENG

**Edition 2005**

**NON PROTEGE**



# TITRE I PREAMBULE

En 1950, le monde comptait 83 agglomérations de plus d'un million d'habitants. Aujourd'hui, elles sont près de 300 et les prévisions pour l'année 2016 les estiment à plus de 500[1].

En 2025, plus de 85 % de la population résideront dans des grandes villes et notamment dans les zones instables de la planète.

Lieux de concentration des populations, de regroupement des services et des administrations, points de convergence des réseaux, zones de circulation, lieux de tous les pouvoirs, endroits privilégiés d'expression, les villes seront toujours des objectifs opérationnels. Enjeu majeur pour les parties en présence, elles constituent généralement des points décisifs, voire les centres de gravité des opérations modernes dans lesquelles sont engagées les forces terrestres.

L'histoire militaire récente est jalonnée de noms qui symbolisent la victoire ou l'échec de l'un des protagonistes : MADRID, LENINGRAD, STALINGRAD, PARIS, BUDAPEST, PRAGUE et plus récemment encore BEYROUTH, SARAJEVO, GROZNY, BAGDAD et FALLOUJAH pour ne citer que les plus connus.

L'engagement d'une force terrestre en zone urbaine n'est donc pas un phénomène marginal dans le déroulement des opérations. Il pourrait même devenir systématique, confrontant alors les armées modernes à une difficulté majeure. Réduites en volume, mais bénéficiant d'une technologie de haut niveau pour obtenir la décision dans les plus brefs délais et au moindre coût, elles inscrivent leur action dans un milieu fortement réducteur de capacités et susceptible d'annihiler leur suprématie.

Même si le soldat garde en mémoire cette maxime de Sun Tsu, « *il ne faut attaquer les villes que quand il n'y a pas d'autres choix, mais c'est la pire des solutions* »**, la forte probabilité de ce type d'engagement impose de s'y préparer et de développer notre approche pour les saisir, les défendre ou les stabiliser.**

Le « **manuel d'emploi des forces terrestres en zone urbaine** » est un outil mis à la disposition des chefs tactiques pour leur permettre de concevoir puis de conduire des opérations en zone urbaine.

Ce document n'a pas vocation à être une étude sur la ville. Il s'attache à en dégager les grandes caractéristiques pour tirer les principales conséquences au profit d'utilisateurs à même de se renseigner plus précisément sur le domaine largement développé par ailleurs.

[1] Source FNUAP 1996 : état de la population mondiale.

# TITRE II LES CARACTERISTIQUES DU MILIEU URBAIN

Ville : « Milieu géographique et social formé par une réunion organique et relativement considérable de constructions et dont les habitants travaillent, pour la plupart, à l'intérieur de l'agglomération, au commerce, à l'industrie, à l'administration. »

Petit Robert – 1996.

Une ville est le fruit d'une histoire. Le choix de son lieu d'implantation initial a été dicté par un besoin : commerce, défense, pouvoir. Elle se caractérise par un environnement physique complexe, un milieu humain très diversifié, des menaces particulières ; il en découle des conséquences importantes pour chaque fonction opérationnelle.

## II.1 LE MILIEU PHYSIQUE

Le milieu urbain se caractérise par sa diversité et sa complexité : forte densité humaine, espace en trois dimensions, restreint, cloisonné et multiple.

### II.1.1 Les caractéristiques physiques du milieu urbain

Aucune ville ne ressemble à une autre en raison de son implantation, de sa construction, de ses perspectives d'extension ou d'expansion. Milieu étendu en surface comme en sous-sol, il comporte également une dimension aérienne. Il peut être profondément modifié par la crise ou le conflit qui s'y déroule.

La ville est complexe : les constructions sont des obstacles et des refuges. Les axes facilitent les déplacements ou cloisonnent l'espace. Les champs d'observation sont peu profonds et étroits. Les distances de tir sont souvent très courtes.

La ville, chargée d'histoire, concentre le pouvoir et les richesses. Elle abrite également de nombreux sites patrimoniaux : lieux de culte, musées, monuments souvent protégés par le droit international. Leur destruction peut avoir des répercussions médiatiques fortes et être perçue très négativement.

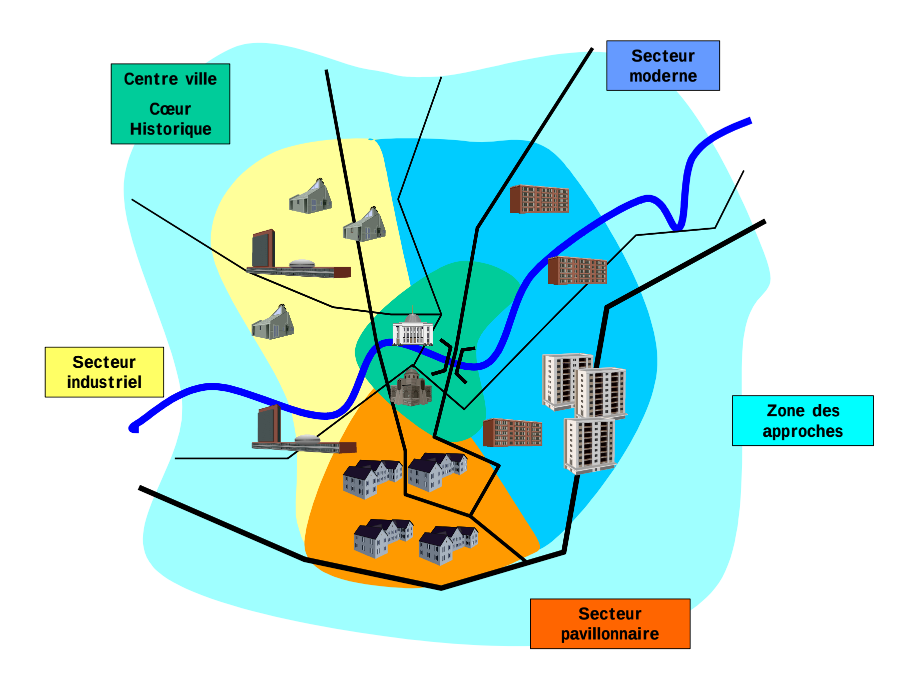
En ville, la population dépend plus qu'ailleurs des réseaux d'énergie, d'eau, de transport, d'approvisionnement, de santé et de communication. Ce lien est d'un vif intérêt pour les protagonistes.

En zone urbaine, de nombreuses installations industrielles présentent un risque technologique. Les dommages qu'elles pourraient subir constituent une source potentielle de contamination, parfois amplifiée par le maillage des réseaux d'eau ou de ventilation, mais aussi le confinement de certains lieux (abris, métro…).

## II.1.2 La description générale

Initialement zone de refuge, la zone urbaine s'est développée autour d'un point clé du terrain. Souvent l'extension s'est faite en cercles successifs et concentriques d'architectures différentes autour d'une zone centrale ; en d'autres lieux il s'est agi d'une juxtaposition de quartiers.

Le milieu urbain peut se décomposer en trois zones : **les approches, la périphérie, le centre**.




Les **approches** des villes occidentales sont constituées d'une trame serrée de petites villes et de villages. C'est une zone de transition comportant de grands axes routiers et ferrés ainsi que des espaces dégagés. Les aéroports y sont éventuellement implantés. Dans les pays en voie de développement, la frange des approches, quand elle existe, est essentiellement rurale et comporte un habitat dispersé.

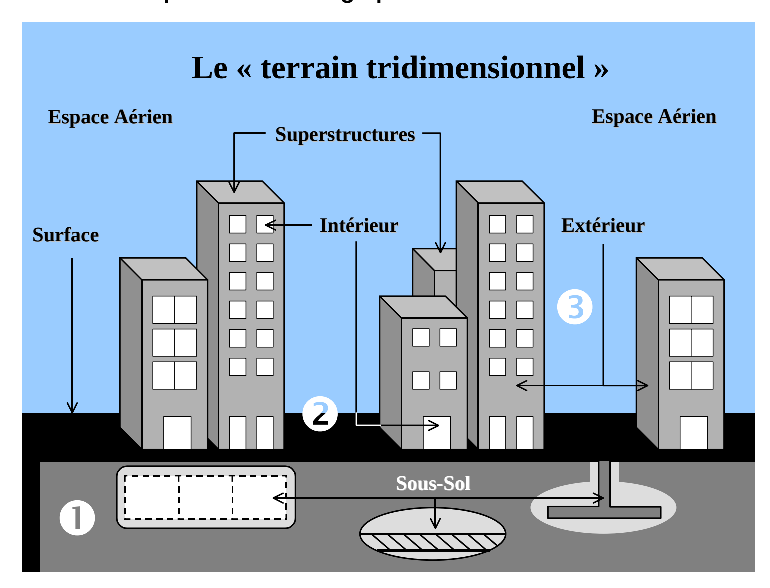
La **périphérie** des villes se caractérise par un tissu urbain perméable et hétérogène, à densité forte de population. Le réseau routier est constitué d'un maillage géométrique de voies relativement larges. Cette partie de la ville comprend des quartiers pavillonnaires, des immeubles verticaux et des zones commerciales et industrielles qui laissent dans leurs intervalles de grands espaces inoccupés. Dans certaines parties du monde, cette zone se caractérise par l'omniprésence, sur de vastes étendues, de zones d'habitat précaire du type bidonvilles. Les constructions y sont souvent bâties avec des matériaux fragiles.

Le **centre-ville** représente un tissu dense, homogène et peu perméable en surface. Il est souvent desservi par des voies étroites et irrégulières. Dans les villes les plus récentes, le centre comprend parfois de hauts immeubles abritant des locaux commerciaux et des bureaux. Ce noyau de la zone urbaine peut être une vieille ville de type colonial (aérée) ou plus traditionnelle (de type médina) ; il regroupe en général de nombreux sites patrimoniaux.

Au découpage horizontal de la ville se rajoute également la dimension verticale. Les caves, parkings, réseaux d'assainissement, réseaux ferrés souterrains, rivières souterraines offrent autant de possibilités de communications et d'abris[2]. Les terrasses et toits offrent des vues dégagées et des relais hertziens y sont parfois installés.

La concentration de sites névralgiques dans la zone urbaine fait apparaître un ensemble de points clés qui mériteront très vite une attention particulière pour leur importance tactique, logistique ou symbolique.

L'habitat des villes des pays en voie de développement est essentiellement horizontal avec des immeubles peu élevés et une expansion le plus souvent anarchique. On trouve généralement dans les zones industrielles, des installations à fort risque technologique.




## II.2 L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

La ville est une source potentielle de conflits en raison de son caractère cosmopolite, de la cohabitation en son sein d'ethnies différentes, des confrontations idéologiques permises par ce carrefour de communication et par les tribunes d'expression qui y sont proposées. Généralement, les habitants restent sur leurs lieux de vie où agissent également les institutions et organisations de diverses natures.

### II.2.1 La population

Présente sur les lieux mêmes de l'action, la population constitue une contrainte ou une menace mais est toujours un enjeu sauf à procéder à son évacuation.

#### II.2.1.a une contrainte

Qu'elle soit hostile, neutre ou favorable, la présence de la population rend complexe l'utilisation optimale des armes en raison des risques collatéraux.

[2] Paris possède l'infrastructure souterraine la plus importante au monde.

Ces risques peuvent se réduire si on la laisse / l'extrait de la zone des combats. Cependant, ces mouvements, a fortiori exécutés sous le coup de la panique, peuvent représenter une entrave à la mobilité. La présence de la population sur les lieux de l'action influe inévitablement sur les modes d'action utilisés et impose des règles d'engagement et de comportement rigoureusement adaptées. La satisfaction de ses besoins essentiels (sécurité, alimentation, eau, énergie, santé) est une préoccupation de la force qui, si nécessaire et dans la mesure du possible, peut y contribuer en partie.

#### II.2.1.b une menace

La population peut favoriser l'action de l'un ou l'autre des protagonistes par la fourniture d'informations. Elle peut soutenir ou couvrir des forces paramilitaires, voire y contribuer. Par le biais d'actions de désobéissance civile ou de manifestations, elle peut s'opposer à l'action de la force. Sa vulnérabilité psychologique autorise toutes les exploitations.

#### II.2.1.c un enjeu

Le succès d'une opération en zone urbaine passe souvent par la protection de la population pour aboutir à la restauration de conditions permettant un retour à la vie normale. Sensible aux pertes, otage des combats, la satisfaction de ses besoins vitaux est essentielle pour s'en faire un allié ou au minimum obtenir sa neutralité. Il est primordial qu'elle assimile la légitimité de l'action de la force. Enfin, la neutralisation des forces paramilitaires ne peut s'effectuer sans un soutien, au minimum tacite, des populations locales.

### II.2.2 Les institutions publiques

La ville regroupe les instances décisionnelles. Les responsables des institutions assurent les services nécessaires à la vie et à la sécurité des populations. Il s'agit principalement des élus locaux, des membres des municipalités, des forces de police, des services locaux de renseignement et des services publics (pompiers, services médicaux, fourniture d'eau, de gaz, d'électricité, évacuation des déchets, transports).

Les membres des différentes institutions doivent être identifiés car ils constituent des relais à l'action de la force terrestre notamment dans une situation de sécurisation. Leur attitude peut aller de la coopération active à l'inertie, voire au blocage et à l'hostilité plus ou moins affichée.

Dès que possible, il revient à la force terrestre, si nécessaire, de recomposer ces réseaux en se basant sur ceux qui étaient en place et, si ce n'est pas acquis, de tout tenter pour faire coopérer ces institutions afin de faciliter le retour progressif à la vie normale.

### II.2.3 Les organisations gouvernementales et non gouvernementales

Déployées pour faire face à une situation très dégradée, voire catastrophique, les organisations (OG et ONG) ont pour vocation de traiter les difficultés d'ordre humanitaire. Dans l'urgence et pour certains domaines, la composante terrestre peut initialement être contrainte à se substituer à leur action, mais elle doit leur passer le relais le plus rapidement et le plus

complètement possible. En revanche, il lui appartient de leur assurer, sur ordre, une protection et parfois un soutien.

### II.2.4 Les médias

La zone urbaine est un lieu privilégié d'engagement des médias car elle a valeur de symbole pour les forces en présence. Les combats en ville ont une dimension spectaculaire et peuvent forger un esprit de résistance chez l'adversaire. Sur place, les équipes et les moyens sont déployés. Ils permettent une couverture permanente des événements et une diffusion internationale immédiate. La prise en compte des médias nécessite une attention particulière afin, d'une part d'éviter toute manipulation visant au discrédit de l'action, et d'autre part, de participer à légitimer ou justifier celle-ci.

### II.2.5 Les facteurs d'opinion

Les aspects historiques, culturels, politiques, idéologiques et religieux qui forgent l'identité de la ville et du pays doivent être considérés avec soin. La variété des situations n'a d'égale que la complexité de leurs causes. L'analyse de l'ensemble des acteurs qui participent à la vie de la zone urbaine et la détermination des différents clivages s'avèrent primordiales pour mener une action opportune.

L'attachement des populations aux lieux et personnages symboliques représentant des valeurs de référence locale ou nationale ou des éléments forts d'identification, doit être sérieusement pris en considération pour éviter, de la part de ces populations, des réactions trop émotives. C'est le cas notamment pour les valeurs religieuses dans certaines parties du monde. Le respect des lieux de culte, des responsables religieux et des croyances du pays est ainsi essentiel.

## II.3 LES ADVERSAIRES POTENTIELS

En zone urbaine la menace est multiple, omnidirectionnelle, d'intensité variable et complexe, souvent invisible et imprévisible. L'adversaire peut agir de façon conventionnelle mais aussi s'imbriquer dans la population ou dans le dispositif de la force et susciter des réactions de la population.

### II.3.1 Les armées conventionnelles

Adversaire généralement connu, les forces armées conventionnelles disposent de capacités militaires leur conférant l'aptitude au combat interarmes.

Ces forces armées peuvent chercher à s'emparer, à contrôler ou à défendre les points clés du terrain (coupures, axes routiers, constructions à forte représentation symbolique, zones aéroportuaires et sites économiques).

Dans un combat défensif, elles peuvent également chercher à détruire les éléments de la force en les engluant dans la ville par la combinaison de tous types de défenses.

Le combat classique dans les villes s'avère difficile. L'adversaire est vulnérable au risque d'encerclement de ses éléments isolés. Cependant, s'il dispose d'une force morale suffisante et d'un soutien des populations locales, il peut représenter une menace très sérieuse avec des moyens militaires réduits.

### II.3.2 Les forces paramilitaires[3] ou de sécurité

Organisées par le pouvoir politique ou par des mouvements idéologiques, les forces paramilitaires constituent des milices dont la zone d'action privilégiée est la zone urbaine. Elles compensent le rapport de force défavorable par leur connaissance du milieu et le soutien éventuel de la population, voire dans certains cas par une présence active au sein des institutions étatiques.

Elles ne recherchent pas un affrontement systématique mais conduisent des actions de harcèlement brutales et localisées. Elles exploitent les contraintes d'emploi des armes imposées par les règles d'engagement. L'objectif recherché par leur stratégie indirecte est la création d'un climat d'insécurité, la réduction de la volonté de combattre des forces adverses et la publicité autour de leurs actions.

### II.3.3 Les guérillas[4] et les mouvements terroristes

La guérilla, caractérisée par son aspect subversif, est le fait d'organisations ou d'acteurs non contrôlés par les instances officielles. Leurs actions visent autant les forces que les populations ou les symboles et peuvent revêtir un caractère suicidaire (martyrs). Elles s'étendent aux champs politiques (enlèvements, assassinats), économiques (sabotages) et psychologiques (représailles contre les collaborateurs, actions de bienfaisance). Recherchant de préférence un effet psychologique et un relais médiatique à un effet militaire proprement dit, leur impact reste très variable.

### II.3.4 La menace NRBC

Que l'adversaire soit de nature paramilitaire ou terroriste, les risques et menaces nucléaires, radiologiques, chimiques, biologiques et technologiques doivent être pris en compte.

### II.3.5 Les réactions de la population

La foule peut constituer un obstacle par sa simple présence et son inertie, voire une menace par son importance et son attitude : réfugiés fuyant les combats, fractions de populations opposant une résistance à la puissance publique, rassemblements spontanés dus à l'angoisse ou aux frustrations.

Le comportement de cette foule peut être récupéré ou manipulé et exploité par l'adversaire en raison de son caractère irrationnel et imprévisible, ainsi que de son émotivité. Cela peut donner lieu à des déchaînements de violence

---

[3] Cf. définition du TTA 106 version BEAT.

[4] Cf. définition du TTA 106 version BEAT.

sur les biens, les personnes ou contre la force qui sera rapidement en infériorité numérique.

Les formes d’action de la foule sont les agressions et intimidations, les manifestations et barrages, les boucliers humains, la protection ou la dissimulation de l’adversaire.

## II.4 LES CONSEQUENCES

L’engagement d’une force terrestre en zone urbaine se traduit par des conséquences importantes sur sa sauvegarde ou sa mobilité mais aussi sur l’emploi ou les caractéristiques de mise en œuvre de l’ensemble des fonctions opérationnelles.

### II.4.1 La sauvegarde et la mobilité des forces

#### II.4.1.a La sauvegarde

La ville offre des facilités pour déployer une force dans de bonnes conditions de protection individuelle et collective en dépit de la proximité d’installations industrielles et des risques induits.

Les déplacements sont source de vulnérabilité et il faut se garder en permanence face à un ennemi imprévisible.

#### II.4.1.b La mobilité

En ville, l’entrave des voies de circulation est aisée ; au contraire l’orientation peut s’avérer délicate et la canalisation des véhicules difficile à éviter.

Pourtant, les axes sont nombreux et permettent de modifier les itinéraires. Le recours aux réseaux souterrains, lorsqu’ils existent, demeure possible. Certains quartiers offrent aussi des possibilités de progression par les toits.

La progression au sein des immeubles, quand elle est possible, et les déplacements sous protection blindée sont à privilégier.

### II.4.2 Les fonctions opérationnelles

#### II.4.2.a La fonction commandement

Les effets de masque, les interférences et le cloisonnement du terrain ont des répercussions directes sur la qualité des liaisons, en particulier radioélectriques, et sur les possibilités de coordination en isolant chefs et combattants.

#### II.4.2.b Le renseignement

En milieu urbain, il est difficile de rechercher et d’acquérir les informations en raison de l’infrastructure et de la présence de la population qui favorisent la dissimulation de l’adversaire et de ses projets. Les moyens techniques de surveillance et d’observation se heurtent aussi à de nombreux masques et peuvent s’avérer inopérants. Outre des objectifs militaires, l’ennemi peut

avoir des visées politiques, économiques, culturelles et s'appuyer sur un réseau de type mafieux. La prise en compte des populations et de l'environnement social et économique représente un enjeu majeur. Compte tenu de leurs interactions avec les forces adverses, il importe de disposer d'informations pour planifier, préparer et conduire une opération en zone urbaine.

La recherche de ce renseignement impose donc un engagement conséquent de capteurs humains, mission concernant certes les unités spécialisées mais également l'ensemble des unités sous des modalités diverses, au sein d'une manœuvre globale du renseignement.

#### II.4.2.c La logistique

En raison de la menace omnidirectionnelle, les déplacements et les ravitaillements ainsi que les lieux de stockage sont vulnérables et nécessitent un renforcement de leur protection. Le resserrement des dispositifs conduit à une contraction sur le terrain des zones de déploiements en zone périurbaine incluant parfois les TC2 des unités au contact. Le ravitaillement et l'évacuation au plus près doivent s'effectuer sous blindage. La protection des zones de déploiement fait l'objet de travaux d'infrastructure et de mesures de coordination particulièrement sensibles dans le cadre d'un engagement interallié.

L'engagement en milieu urbain implique une consommation accrue de munitions, ce qui augmente les moyens logistiques à mettre en œuvre et rend plus difficile la coordination du soutien et des flux.

Les pertes santé imposent un soutien de proximité important et délicat à mettre en œuvre dans un environnement de possible saturation des infrastructures de santé militaires comme civiles.

La force doit éventuellement, sur ordre, assurer une partie du soutien de la population, alors que les actions de combat peuvent se poursuivre dans d'autres quartiers de la ville.

#### II.4.2.d La fonction contact

Le dispositif non linéaire, l'imbrication des unités et la difficulté de localiser l'adversaire renforcent le besoin d'initiative aux plus bas échelons. Dans cet environnement urbain complexe, les unités de contact se heurtent à trois sources de difficultés :

- techniques : observation, acquisition et localisation des objectifs[5], navigation, délais de réaction et de déclenchement des feux, distances de sécurité des munitions, communications et liaisons ;
- tactiques : imbrication des dispositifs, identification ami/ennemi, fractionnement des unités, préservation des civils et de certaines installations, rythme de progression très lent et mobilité restreinte ;

[5] Difficulté renforcée en raison d'une menace 360° et en élévation.

- psychologiques : pertes et dommages collatéraux, effets de la présence des populations.

#### II.4.2.e Le combat indirect

Compte tenu des difficultés de liaison et des champs d'observation réduits, la mise en œuvre de la chaîne artillerie est délicate. L'infrastructure de la ville ne permet pas une gestion optimale des trajectoires courbes. Les risques de dommages collatéraux imposent une maîtrise parfaite des effets des munitions, y compris leurs effets secondaires (incendies, ricochets, fumées stagnantes) et une permanence de vue sur les cibles à traiter.

Les conditions aérologiques peuvent être localement plus instables dans les grandes agglomérations ; un appui météo permanent est nécessaire afin de garantir la précision des tirs notamment pour les munitions à guidage terminal.

#### II.4.2.f La défense antiaérienne

Les points hauts offrent des sites privilégiés pour la détection de la menace et la mise en œuvre d'une trame antiaérienne à base de missiles sol-air très courte portée.

Par ailleurs, les grandes agglomérations comportent souvent des infrastructures aéroportuaires équipées de matériel permettant la surveillance de l'espace aérien. La discrimination des aéronefs est toutefois rendue difficile en cas de poursuite du trafic civil.

#### II.4.2.g L'agencement de l'espace terrestre

La zone urbaine est aisée à aménager : obstruction d'itinéraires, obstacles, piégeages. Elle permet aussi d'élaborer une bonne protection. La mobilité requiert des moyens légers mais efficaces permettant la progression à travers les bâtiments, les opérations de déminage et l'utilisation des réseaux sous-terrains. La présence d'unités du génie jusqu'aux plus bas échelons est impérative pour valoriser le milieu urbain ou en minorer les contraintes.

L'apport de produits cartographiques numérisés et la reconnaissance des sites industriels à risque sont essentiels. L'évolution de la ville au long des opérations nécessite l'actualisation des plans et leur mise à la disposition des troupes.

La dispersion, volontaire ou accidentelle, d'agents radiologiques, biologiques ou chimiques sur les fortes concentrations de population est susceptible de provoquer une importante mortalité directe et la contamination des réseaux d'eau ou de ventilation.

#### II.4.2.h La coopération civilo-militaire et la COMOPS

Les actions relevant de la coopération civilo-militaire se focalisent sur l'appui à la force notamment en participant à sa protection, en facilitant la gestion militaire du milieu et en apportant son expertise du milieu civil. Elles permettent la prise en compte des problèmes liés à la gestion des besoins vitaux de la population restée sur place dans l'optique de renforcer l'image

de la force, la légitimité de son action, et de préparer le retour à une situation normale.

Dans un environnement très médiatisé, la communication opérationnelle doit à la fois gérer les organes d'information et lutter contre la désinformation en apportant les preuves et explications nécessaires. Cherchant à justifier la légitimité des actions de la force, elle vise aussi à conforter la capacité psychologique de la troupe.

# TITRE III LES CARACTERISTIQUES TACTIQUES DE L'ACTION

La maîtrise de la zone urbaine repose sur la coordination de tous les domaines impliqués dans l'action et nécessite une coopération sous plusieurs formes. Les actions qui y sont menées se caractérisent par une importante décentralisation, une grande réversibilité, leur simultanéité et une forte suffisance logistique.

## III.1 LA COORDINATION MULTIDIMENSIONNELLE

Les unités sont engagées dans des actions variées et évolutives au sein d'un environnement complexe. Les aspects stratégiques, diplomatiques, humanitaires et médiatiques sont imbriqués dans un cadre multinational et international. Le chef de l'opération doit utiliser et coordonner toutes les ressources et forces mobilisables pour atteindre l'état final recherché et s'appuyer si besoin sur les organisations internationales et sur les médias. La concertation, le dialogue et l'écoute, la synergie des attitudes permettent la mise en œuvre d'une action puissante et influente.

Le chef des forces terrestres doit agir avec les autres composantes militaires, les forces locales, la police, les structures étatiques tout en intégrant les spécificités culturelles de sa zone d'action. Agissant de plus en plus en coalition de forces, il doit connaître et comprendre ses alliés, dans leur pensée comme dans leurs modes de fonctionnement.

Son action, fondée sur la combinaison des effets, revêt dans tous les cas un caractère élargi.

## III.2 LA COOPERATION

### III.2.1 La coopération interarmes

Une articulation interarmes des unités est impérative lorsque la force est engagée en zone urbaine. Selon l'effet à obtenir, des GTIA ou s/GTIA à dominante combat embarqué ou combat débarqué sont constitués avec des éléments d'appui mobilité, feux, protection, renseignement.

Au niveau sous-groupement, il peut être nécessaire de constituer ponctuellement et localement des petits détachements du niveau section articulés autour du trinôme : infanterie, blindés, génie.

### III.2.2 Les coopérations interarmées et inter ministérielle

#### III.2.2.a La coopération interarmées

**L'armée de l'air et la marine** peuvent participer à l'action en fournissant les appuis feu et renseignement. En coopération avec les forces spéciales ou les

forces au contact, les moyens aériens peuvent mettre en œuvre des armes de précision à guidage terminal afin de détruire des objectifs à haute valeur en réduisant les risques de dommages collatéraux.

Compte tenu de la taille de la zone urbaine et du caractère multidirectionnel de la menace, la défense antiaérienne est assurée par :

- les moyens de défense antiaérienne des unités déployées ;
- les moyens de défense aérienne et/ou des systèmes antiaériens de la marine.

Ces deux armées reçoivent aussi, le cas échéant, la mission de contrôle des approches portuaires de la zone d'action.

**Les forces spéciales** exécutent des actions particulières : aide à la planification en amont, intervention sur prise d'otages, extraction de ressortissants, appui à l'arrestation d'individus, libération de prisonniers, destructions ciblées, etc.

**La gendarmerie** appuie la composante terrestre dans des actions spécifiques, notamment en maîtrise de la violence par des missions de contrôle des foules, des perquisitions, enquêtes ou arrestations d'individus.

Cela peut se traduire par l'intégration d'équipes d'autres armées dans les PC de la force terrestre.

#### III.2.2.b La coopération inter ministérielle

Le personnel des ambassades et des consulats de France doit faciliter la compréhension de la situation. Lors de la planification, leur connaissance du contexte, des responsables locaux et des corps diplomatiques et consulaires en font des partenaires incontournables.

D'autres services de l'Etat français peuvent être représentés (administrations concernées par la sécurité, les questions économiques et culturelles) et peuvent réaliser, avec les armées, des échanges d'information permettant un renforcement de l'efficacité réciproque.

Une des caractéristiques du combat moderne est l'afflux d'informations de toutes origines, phénomène accentué en milieu urbain. Une part très importante des sources correspondantes est constituée par des « sources ouvertes » ou des sources non militaires qui doivent pouvoir profiter à l'action de la force.

### III.2.3 Les autres acteurs

En outre, notamment dans les opérations de maîtrise de la violence, la force coopère avec diverses organisations poursuivant leurs propres objectifs : ONU, UNICEF, missions d'observateurs, Croix-Rouge, diverses organisations à but culturel ou caritatif, agissant dans l'urgence ou implantées sur le théâtre avant le conflit.

Ces organisations, qui ont un déploiement et touchent un public qui peut être complémentaire de celui de la force, peuvent participer à un échange d'information dans le but de l'intérêt mutuel.

## III.3 LE RENSEIGNEMENT

La connaissance des milieux physique et humain constitue le premier principe de toute action. Cela se traduit par le développement d'un renseignement de documentation dès le temps de paix, puis d'un renseignement de situation lors des opérations.

Le milieu urbain exige un grand volume d'informations en matière de renseignement d'environnement pour faciliter le déploiement et l'engagement de la force. Un apport déterminant est fourni en amont dans le cadre des actions de **veille stratégique permanente** de la Direction du Renseignement Militaire (DRM), que ce soit par ses moyens propres ou dans le cadre d'échanges de renseignement avec ses partenaires.

**Dans la phase de planification** de l'opération, ce fonds documentaire est d'une part complété, d'autre part enrichi par des actions particulières destinées à l'appréciation de situation du commandement et la détermination des modes d'action de la force. Ces actions peuvent nécessiter un engagement hors de métropole de certains moyens, aériens, maritimes ou des forces spéciales au profit du commandant de l'opération (COPER). La zone urbaine nécessitant une connaissance préalable particulièrement détaillée de la zone d'engagement, la force terrestre doit elle aussi, avant le déploiement de son échelon principal, **engager les capteurs** lui permettant une bonne appréciation de la menace et une connaissance précise des géographies physique et humaine.

**En conduite,** il est nécessaire que chaque échelon dispose en propre d'un élément dédié à la recherche du renseignement pour faciliter l'engagement de ses unités. Une véritable manœuvre du renseignement combinant l'action des unités spécialisées et celles des unités de contact doit être menée, en y intégrant aussi les forces spéciales. Des mesures de coordination, tant pour assurer l'efficacité de la recherche que pour garantir la sécurité de l'engagement des capteurs, sont alors à prévoir pour pallier les difficultés de communication en milieu urbain et le cloisonnement excessif de la recherche que cela pourrait engendrer.

## III.4 LA MAÎTRISE DE LA FORCE

La préservation des populations et de leur cadre de vie dans le souci d'un retour à la normale doit demeurer une des priorités. Elle se traduit par une action sur les esprits.

### III.4.1 L'action sur les esprits et les cœurs

La population se trouve au cœur des combats. La force doit réduire autant que possible les pertes civiles et les dommages collatéraux, assurer la sécurité et la survie des civils restés sur zone, ainsi que répondre à leurs besoins élémentaires, pour éviter de perdre sur le plan politique ce qui a été gagné militairement. Cet objectif est intégré dans la planification des opérations, mais doit aussi se traduire dans la définition des règles d'engagement et de comportement (ROE).

### III.4.2 La préservation de l'environnement

Sauf ordre contraire, et dans le cadre général fixé par les ROE, l'emploi des armes doit préserver les infrastructures vitales ou historiques. Dès lors, les destructions ne s'appliquent que sur des objectifs judicieusement sélectionnés afin d'éviter la radicalisation et l'enlisement qui en découleraient. Une attention toute particulière doit être portée aux installations à risque, aux sources d'approvisionnement, aux infrastructures de santé et, si possible, d'information pour une éventuelle utilisation ultérieure.

## III.5 LA DECENTRALISATION DE LA MANOEUVRE

Les contraintes physiques de la zone urbaine imposent de conférer une large autonomie aux échelons subordonnés pour leur permettre de saisir immédiatement toutes les opportunités. Cette démarche impose un travail rigoureux de planification préalable pour garantir la cohérence d'ensemble (cartographie à jour, baptême terrain, lignes de réalignement, limites de coordination, etc.). La planification est centralisée pour garantir la cohérence, et l'exécution décentralisée pour permettre l'initiative. L'environnement numérisé qui se met en place favorisera l'autonomie maîtrisée des unités et la cohérence de leur action avec le plan global.

## III.6 LA REVERSIBILITE DES MODES D'ACTION

La variété et la soudaineté des menaces ainsi que la possible implication des populations exigent une capacité permanente à pouvoir changer rapidement de posture et de modes d'action. Cela nécessite des modes d'action et/ou des équipements dissuasifs, une bonne protection, une planification rigoureuse et des savoir-faire spécifiques au contrôle du milieu.

## III.7 LA SYNCHRONISATION DES ACTIONS

Les forces mènent simultanément des actions humanitaires dans des secteurs calmes, de maintien de la paix et de combat dans des zones proches (concept de « la guerre des trois quartiers »). Le cloisonnement du milieu urbain et la capacité de résistance de l'adversaire font évoluer les formes de combat d'un quartier à l'autre. Des unités voisines pourront ainsi conduire, en coordination, des actions d'intensité différente.

Le milieu tridimensionnel de la zone urbaine permet plusieurs accès à un objectif. La concentration des moyens et l'effet de surprise sont gages d'efficacité et préférables à une approche par phases successives.

## III.8 LA COMBINAISON DES EFFETS

La combinaison d'actions de dissuasion, de prévention, de déception, d'actions directes et psychologiques permet d'optimiser les ressources de la force, de contrer l'adversaire et d'exploiter au mieux toute faille adverse. Cette combinaison se fonde sur des structures interarmes souples et

réactives, commandées par des chefs imprégnés d'esprit d'initiative. Les actions s'inscrivent dans la durée (jour et nuit).

La possibilité d'intensification de l'action de la force (changement de posture, gesticulation de moyens) et sa capacité de protection peuvent créer un effet psychologique (puissance) qui contribue à l'instauration d'un climat favorable pour faciliter les activités diplomatiques et humanitaires.

## III.9 LA SUFFISANCE LOGISTIQUE

Aux exigences des opérations de guerre (pertes santé importantes, consommations accrues, vulnérabilité des convois), il convient d'ajouter pour partie l'assistance aux populations locales, le rétablissement ou le maintien de services publics.

Ce dimensionnement de la logistique est à prendre en compte dès les travaux de planification et à adapter au fur et à mesure du déroulement des opérations.

# TITRE IV L 'ADAPTATION DES FONCTIONS OPERATIONNELLES

La force doit posséder un socle commun d'aptitudes et chaque fonction opérationnelle doit maîtriser les particularités de son domaine liées à l'environnement urbain.

## IV.1 LES APTITUDES COMMUNES

Cette acquisition s'effectue à tous les stades de la formation individuelle.

### IV.1.1 La compréhension du milieu

La compréhension de l'environnement urbain repose en premier lieu sur des connaissances acquises en amont de l'action. La connaissance des modes de vie, des croyances, des habitudes et coutumes, de l'histoire d'un peuple permet une meilleure compréhension de sa société et de sa culture et facilite l'analyse des situations qui peuvent se présenter. Il s'agit d'étudier la ville et les acteurs qui y évoluent avec une ouverture sur les aspects politique, sociologique, culturel et diplomatique.

A ce titre, dès le début d'un engagement en territoire étranger, un renfort de linguistes est impératif.

### IV.1.2 La gestion du contexte

Plus qu'ailleurs, le chef interarmes doit faire preuve d'une intelligence de situation en raison :

- du caractère particulier de la ville où la menace est omnidirectionnelle et où toute action présente un risque de dégâts collatéraux ;
- de l'adversaire qui utilise des méthodes différentes et s'appuie sur d'autres valeurs ou références, quand elles peuvent être identifiées ;
- des contraintes du combat qui demandent plus encore qu'ailleurs maîtrise de soi, recul et mesure dans les décisions en raison de délais de réaction très courts, de la proximité des combattants[6], du taux de pertes qui peut être élevé, toutes conditions génératrices de stress et accentuant la fatigue du personnel ;
- de l'environnement médiatique et des regards extérieurs, attentifs à une juste gradation des effets.

Les changements de situation et d'intensité n'obéissent à aucune progressivité ou logique. Dès lors les unités de contact doivent sans préavis s'adapter aux évolutions et aux menaces. La force doit pouvoir agir en continu, en particulier de nuit, pour exploiter les avantages procurés par les

[6] 90 % des cibles en zone urbaine sont à moins de 50 mètres du combattant.

moyens de vision nocturne. Une réserve puissante et mobile, apte à l'intervention et au changement de posture immédiat est indispensable.

Le contact direct avec les différents acteurs de la crise se traduit par une présence de proximité des unités au milieu de la population, de façon décentralisée, permanente, ostensible, bienveillante mais dissuasive. Elle se manifeste par des contacts réguliers avec les autorités et responsables locaux, civils, religieux, militaires.

La capacité à maîtriser les foules passe par l'acquisition de renseignement d'ambiance, par un contrôle des flux de population et une réaction appropriée aux mouvements de foules. Cette aptitude demande l'application de procédés spécifiques[7].

## IV.2 LES FONCTIONS UNIVERSELLES

L'environnement urbain rend difficile la mise en place d'un système de commandement et de soutien optimal ainsi que la recherche du renseignement en raison de contraintes techniques et tactiques.

### IV.2.1 La fonction commandement

Les PC du niveau du théâtre sont renforcés par des experts militaires et civils pour la gestion globale du domaine et de ses intervenants. La dimension de la coalition, les renforts et appuis divers nécessitent des mesures de coordination qui s'accompagnent d'échanges de détachements de liaison de tous niveaux (feux, génie, guerre électronique, logistique…).

Pour suivre l'action en zone urbaine, les PC des GTIA doivent être allégés, souples et mobiles. La mise en œuvre de PC tactiques est souvent nécessaire mais contrainte par la qualité de la couverture radioélectrique.

La manœuvre des PC est simplifiée par le caractère relativement statique des opérations et par la mise à profit de l'infrastructure existante. Cela génère des exigences en matière de sauvegarde, notamment pour ce qui concerne les moyens de protection.

Afin d'éviter les actions fratricides, des procédures d'identification et de coordination sont définies dès la phase de planification.

Les futurs systèmes d'information opérationnelle et de communication (SIOC) apporteront, par la capacité de localisation précise et le partage d'une situation tactique de référence, une importante plus value en termes de coordination notamment.

### IV.2.2 La fonction systèmes d'information et de communication (SIC)

La zone urbaine constitue un environnement défavorable à l'emploi des SIC compte tenu des masques et d'une saturation de l'espace électromagnétique. L'adversaire y bénéficie de facilités pour mener des actions de guerre électronique.

---

[7] Fait l'objet du TTA 950.

Les conditions de propagation imposent une gestion rigoureuse des fréquences. La mise en oeuvre du RITA 2G, des réseaux radio et des stations satellitaires exige l'occupation de points hauts (terrasses d'immeubles) et la mise en place de relais. Les combattants doivent être équipés d'un poste radio individuel pour la coordination du combat par nature décentralisé. Enfin, les réseaux de télécommunications d'infrastructure locaux complètent utilement les réseaux tactiques.

Les systèmes d'information permettent le partage d'une situation adaptée et mise à jour. Ils répondent au besoin accru des unités en informations sur le milieu, la menace et la position des unités. Ils doivent offrir une fonction navigation et une cartographie numérique géo-référencée très précise. Ils nécessitent l'utilisation de supports de télécommunications aux capacités élargies en terme de débit et l'application rigoureuse de mesures de sécurité.

Le commandement à la voix ou aux gestes, l'utilisation des estafettes, l'emploi de liaisons filaires demeurent des procédés valides et pertinents.

### IV.2.3 La fonction renseignement

#### IV.2.3.a Le renseignement sur le milieu physique

Le milieu urbain nécessite un renseignement géographique et météorologique important qu'il faut actualiser en permanence. En complément du fonds documentaire établi dès le temps de paix, cette actualisation peut être obtenue par des actions du niveau stratégique ou opératif (échanges avec les alliés, imagerie par satellites, avions d'armes ou drones) ainsi que par des actions de niveau tactique : reconnaissance humaine ou par drones tactiques. Les unités géographiques et de génie y contribuent par la réalisation de plans et cartes.

#### IV.2.3.b Le renseignement sur l'adversaire

Le caractère opaque et très cloisonné du milieu urbain nécessite des efforts importants de surveillance, reconnaissance et renseignement par le moyen de capteurs humains, mieux à même de prendre en compte sa complexité. L'imbrication possible avec l'adversaire rend cependant cet engagement parfois très risqué. Une part importante de ces actions de surveillance et de reconnaissance est néanmoins à accomplir par les unités de contact. L'emploi des vecteurs de la troisième dimension constitue aussi un atout majeur dans ce domaine.

Les actions de recherche approfondies, notamment à des fins de planification, sont à réaliser par des unités dédiées comme les escadrons d'éclairage et d'investigation (EEI), ainsi que par les patrouilles du 2$^{ème}$ régiment de hussards pour les actions plus spécialisées. La faible mobilité des capteurs discrets en zone urbaine rend la recherche du renseignement consommatrice de moyens. Leur emploi est à privilégier dans les milieux urbains dilués.

La recherche d'informations par imagerie est indispensable dans les zones où les capteurs terrestres ne peuvent se déployer ainsi que dans les zones où les prises de vues verticales sont nécessaires. Elle sera facilitée, à court terme,

par la mise en service de drones de petite taille et de drones à voilure tournante.

L'interception, l'analyse technique et la localisation des émissions électromagnétiques sont également une capacité à rechercher, handicapée cependant par la saturation des rayonnements en milieu cloisonné. Ces capacités, notamment dans les opérations de basse intensité, doivent pourvoir attaquer des SIC non militaires.

#### IV.2.3.c Le renseignement sur le milieu humain

La population, les ONG, les organisations internationales sont des sources potentielles d'informations.

L'immersion de la composante terrestre dans la population garantit le recueil des informations nécessaires mais augmente le risque de vulnérabilité, tant physique que psychologique, en raison de la proximité. Le renseignement peut être acquis soit par les unités de contact soit par les capteurs humains spécialisés.

Les populations ne sont cependant pas un milieu neutre pour la force. Ce facteur, ainsi que le risque d'infiltration, doivent être bien intégrés dans la discipline de recherche du renseignement conversationnel ainsi que dans son évaluation. Une attention particulière doit donc être accordée au renseignement de sécurité, avec la participation des services spécialisés : Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense (DPSD) en national, *Military Police* dans l'Alliance.

Des capacités spécialisées de renseignement conversationnel et d'interrogation des prisonniers sont à prévoir dans les éléments initiaux de déploiement de la force[8] dont des interprètes, points de jonction entre la force et la population. Certaines missions peuvent relever de l'investigation policière. Il s'agit alors d'une part de s'entourer des compétences adaptées, d'autre part de bien différencier les actions relevant des savoir-faire et missions militaires de ce qui ressort d'autres services.

La force doit disposer également de capacités de traitement de l'information et d'exploitation du renseignement, pour, à partir des informations obtenues, en déduire la situation et l'organisation des groupes humains, leurs motivations, capacités et intentions. Ce travail est consommateur d'effectifs et exige des personnels spécialisés, adaptés à l'analyse des facteurs humains ainsi qu'à la compréhension du milieu culturel dans lequel se déroule l'action de la force.

### IV.2.4 La fonction logistique

Le cloisonnement de la zone urbaine et les espaces restreints conduisent à doter les troupes nécessairement dispersées d'une autonomie accrue. La totalité des moyens logistiques est mise à contribution ce qui nécessite une coordination étroite des niveaux de commandement. Le dimensionnement du système mis en place, l'établissement de liaisons performantes et la sûreté

---

[8] GRI : Groupement de Recherche de l'Information.

des déploiements et des unités logistiques permettent alors un soutien adéquat de la force et des populations.

### IV.2.4.a Les aptitudes et les capacités au profit des forces

Les formations engagées ont besoin de renforcements dans les domaines particulièrement sensibles : santé, maintenance et, pour s’inscrire dans la durée, moyens de vie en campagne et de soutien de l’homme, matériels de production d’énergie, moyens d’agencement de l’espace.

Le choix des stationnements doit prendre en compte la concentration industrielle en périphérie et les risques liés, tout en profitant des infrastructures existantes à aménager pour plus de protection.

La sécurité des déploiements logistiques s’appuie sur une défense active (plans d'autodéfense) et une force de réaction fournie si besoin par les forces d’intervention. Celle-ci doit être dimensionnée en conséquence et cette mission attribuée dès la phase de planification de l’opération.

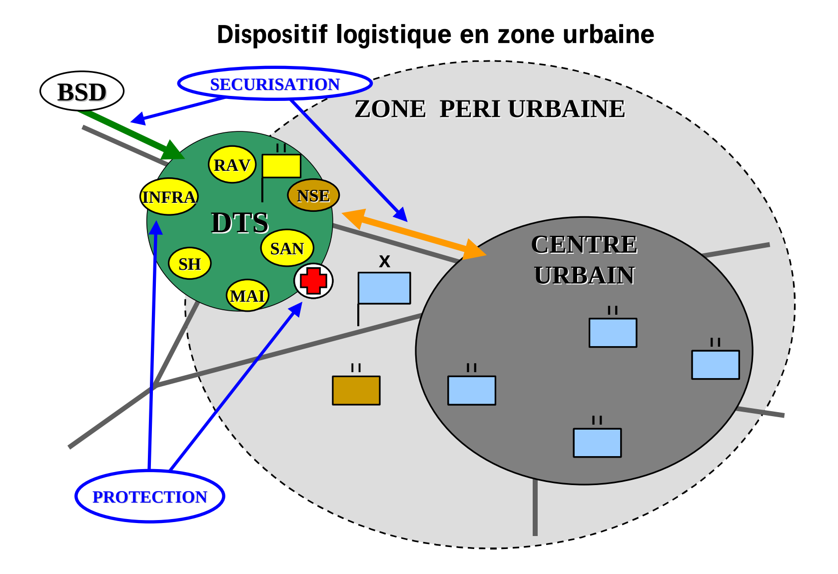
La menace aérienne peut être contrée en évitant la détection par l’aménagement du terrain et par l’utilisation des moyens de camouflage adaptés ou de défense sur des positions préétablies au sein des bases.

La sécurisation des axes nécessite des missions d’ouverture d’itinéraires systématiques à charge des unités de génie et de circulation routière. L’intervention au profit des convois peut être confiée à des unités aéromobiles.

### IV.2.4.b Les aptitudes et les capacités au profit des populations

Les modules logistiques de la composante terrestre peuvent être appelés à assurer des missions, en complément ou en substitution provisoire des autorités civiles locales ou des ONG. Cela concerne un soutien d’urgence avec le souci de passer le relais au plus tôt aux autorités en charge de la normalisation de la situation. La planification doit anticiper l'emploi de ces moyens logistiques dédiés à ces tâches en sus des moyens consacrés au soutien de la force.

**Dispositif logistique en zone urbaine**



## IV.3 LES FONCTIONS D'ENGAGEMENT

Les fonctions d'engagement sont étroitement liées dans l'action, d'une part en raison de la structure interarmes des détachements, d'autre part parce qu'une totale synergie des forces de contact et des appuis est indispensable dans ce contexte.

### IV.3.1 La fonction contact

L'emploi des unités de contact en zone urbanisée repose sur une structure interarmes des unités jusqu'aux plus bas échelons afin d'assurer la complémentarité des moyens engagés.

#### IV.3.1.a Dans un contexte de maîtrise de la violence

Les dispositifs mis en œuvre s'appliquent à maîtriser le milieu urbain par une combinaison de postures statiques et dynamiques complémentaires. Les unités débarquées assurent une présence permanente à base de dispositifs décentralisés jusqu'aux plus bas échelons (postes d'observation et de contrôle, patrouilles) permettant un contact de proximité. Les unités embarquées sont chargées d'une surveillance dynamique sur des zones plus étendues. Enfin, un échelon de réserve exerce un rôle de dissuasion et, si nécessaire, d'intervention. L'emploi de moyens aéromobiles améliore la capacité de réaction et d'intervention et est accompagné d'un impact psychologique important.

#### IV.3.1.b Dans un cadre de coercition

Les unités d'infanterie sont engagées de préférence dans les secteurs d'habitat dense, le plus souvent constituées en sous-groupement renforcé de blindés et de génie. Elles mènent toutes les missions offensives et défensives adaptées à l'espace spécifique où elles évoluent. D'une façon générale, les unités d'infanterie ont la capacité de nettoyer, d'occuper et de tenir dans la durée.

Les unités blindées apportent un effet dissuasif par leur puissance de feux et offrent des capacités de détection (jour + nuit) et de protection grâce à leur blindage. Elles sont employées préférentiellement dans les zones dégagées, où elles tirent parti de leurs capacités d'observation, de tir et de mobilité. Les groupements et sous-groupements blindés sont renforcés par des unités d'infanterie et du génie pour préparer, accompagner et prolonger leurs actions.

Le rôle du génie en appui au combat est déterminant tant en appui mobilité (déblaiement, déminage, mobilité à l'intérieur des immeubles et dans les réseaux sous-terrains) qu'en contre–mobilité (obstructions, destructions, minage) et en sauvegarde-protection.

Avec une capacité nuit très appréciable, les unités aéromobiles constituent un élément de réaction pouvant mener des assauts verticaux, appuyer les troupes au contact, appliquer des feux, renseigner et apporter de la logistique d'urgence. L'efficacité de leurs actions est conditionnée par le suivi en temps réel de la situation, l'identification des troupes amies et par des procédures

de guidage précises sur objectif. En raison de la densité des feux, leur sécurité nécessite la maîtrise et le contrôle des trajectoires dans le cadre de la coordination 3D.

### IV.3.2 La fonction combat indirect

En zone urbaine, les tirs habituels de l'artillerie en projectiles explosifs, percutants ou fusants, ont moins d'effets. La hauteur des constructions et leur espacement impliquent un recours généralisé au tir vertical avec des angles de chute les plus forts possibles sans que l'on puisse toujours faire exploser les projectiles à la hauteur voulue. Le projectile fusant conserve cependant une efficacité sur les toits. L'emploi des mortiers est privilégié dans le centre ville, les canons étant plutôt utilisés dans les zones d'approche et en périphérie.

L'appui indirect apporte une forte contribution au volet dissuasion par le déploiement de moyens et sa capacité de semonce. Malgré les contraintes d'emploi, l'artillerie permet de cloisonner l'adversaire à l'intérieur des habitations.

Les équipes d'observation ont une responsabilité accrue en terme de conseil, de reconnaissance de cibles et de contrôle du tir (jusqu'à l'évaluation des dégâts). Tout emploi des feux doit être réfléchi au regard des effets des munitions et des dégâts qui peuvent être occasionnés. En raison des difficultés de discrimination des acteurs, l'autorisation de tir n'est donnée que sur une cible observée en temps réel.

### IV.3.3 La fonction défense sol-air

La défense sol-air contribue par sa présence dissuasive à maintenir la confrontation au niveau le plus bas possible. Elle assure la protection de l'ensemble de la zone urbaine, la défense particulière d'objectifs sensibles (sites de commandement et de soutien déployés principalement en périphérie) et participe à la destruction ou, tout au moins la neutralisation, des moyens aériens adverses.

En complémentarité avec les moyens interarmées, elle vise à empêcher l'ennemi aérien de s'opposer à l'engagement de la force.

Les principes d'emploi classiques (complémentarité des systèmes, recouvrement des feux) doivent être respectés en mettant en place une défense depuis l'extérieur de la zone urbaine. Gênés en centre-ville en raison des masques, les moyens de défense antiaérienne sur véhicules sont déployés de préférence en périphérie où ils bénéficient de possibilités de camouflage et de dissimulation : SAMPT à l'extérieur des agglomérations ou dans les zones dégagées, SATCP mis en place sur les toits des immeubles. Une attention particulière doit être portée à la sûreté des unités de défense sol-air qui sont relativement vulnérables.

Compte tenu des conséquences humaines et médiatiques liées à la chute d'un aéronef sur une zone urbanisée, des restrictions d'engagement sont définies afin de limiter les dégâts occasionnés.

### IV.3.4 La fonction agencement de l'espace terrestre

#### IV.3.4.a Le génie

Le milieu urbain est facilement valorisable, aussi bien par le génie ami que par l'adversaire.

En phase de coercition, cette action se traduit par la création d'obstacles, de pièges, de points d'appui, par la réouverture d'axes, par la mise en place de cheminements verticaux et horizontaux dans les habitations, par la participation à la réduction de points forts, par des reconnaissances de réseaux et d'infrastructures, par du dé-piégeage. Dans une logique de préservation du potentiel humain, le recours aux systèmes robotisés dans l'investigation de bâtiments ou pour le déminage doit être développé.

En phase de stabilisation, le génie participe à la sauvegarde de la force (postes d'observation, check-points), à des actions de protection, de déminage, de dépollution, à des travaux sur des infrastructures nécessaires aux forces, mais aussi à une reprise de la vie normale pour la population, voire à son assistance. Dans ce cadre, il agit sur les infrastructures vitales et, si besoin, sur les réseaux et les sites patrimoniaux.

#### IV.3.4.b Le NRBC

Le responsable (DL ou chef d'élément) de la défense NRBC conseille le chef interarmes sur les mesures de protection à prendre en fonction des risques et de la menace. Il le renseigne notamment sur les installations industrielles pouvant générer un risque NRBC pour la force ou la population en cas de dysfonctionnement, de sabotage ou de destruction. C'est l'expert chargé des reconnaissances de sites et de zones de décontamination ainsi que de la mise en œuvre des mesures de défense en matière de NRBC - ROTA[9].

#### IV.3.4.c La géographie

La géographie permet une bonne analyse de situation par la fourniture de données physiques, économiques, culturelles et humaines nécessaires à la planification et la conduite des opérations. Pour la prise en compte de l'évolution de l'habitat urbain et des plans associés, des mises à jour régulières sont nécessaires tout au long de l'engagement sur la base des renseignements de contact et des images aériennes ou de satellites.

#### IV.3.4.d La météo

La météorologie joue un rôle important en matière de détermination des possibilités d'engagement des moyens aériens, des conditions de circulation sur les voies et du rythme de l'action possible. En phase de stabilisation, les informations fournies contribuent à la gestion de la vie courante (rythme des activités et définition de procédures de travail et de sécurité liées aux conditions climatiques).

---

[9] ROTA (Release Other Than Attack): création intentionnelle ou non d'un environnement NRBC par tout moyen autre que l'emploi d'armes NBC dont l'usage est autorisé par un Etat.

L'environnement urbain demande de la réactivité, une bonne protection, une forte proximité des appuis, une connaissance de l'espace bâti et des positions ennemies. Le génie et la DNRBC doivent s'intégrer au plus bas niveau dans les groupements interarmes pour apporter des solutions de mobilité, de contre-mobilité, de sauvegarde et de protection.

## IV.4 LES FONCTIONS D'ENVIRONNEMENT

Les fonctions d'environnement appuient la force dès le début des opérations et participent ainsi à l'approche indirecte visant à isoler l'adversaire. Elles interviennent dès la planification et si possible au niveau interministériel.

### IV.4.1 La fonction coopération civilo - militaire (CIMIC)

De facto, en phase d'intervention, la coopération civilo-militaire n'est pas le souci premier du commandant de la force. Mais elle le devient rapidement dès la fin des combats majeurs, d'une part pour apporter la contribution de la force à l'aide humanitaire d'urgence, d'autre part pour obtenir l'adhésion de la population.

En zone urbaine, lieu de concentration humaine par essence, la fonction CIMIC revêt en effet une importance toute particulière.

Il s'agit dans les meilleurs délais de remettre en état les réseaux indispensables à la vie de la cité[10] et de relancer les services publics vitaux. A ce titre, la mission première de la composante civilo-militaire (CCM) réside dans le travail d'évaluation mené par les experts.

Dans la durée, la CCM assure ses missions traditionnelles de coordination civilo-militaire, d'appui à la force, de soutien à l'environnement civil et de promotion des intérêts nationaux[11].

En phase de stabilisation, en complément et en cohérence avec les actions conduites dans le cadre interarmées de la CCM, les forces terrestres stationnées en ville réalisent des opérations civilo-militaires (OCM), sortes de micro-projets conduits aux niveaux brigade, GTIA et SGTIA, et destinés à asseoir leur action au sein de la population.

Par sa présence sur le terrain, la CCM contribue également à faire remonter des informations actualisées sur les milieux physiques et humains.

### IV.4.2 La fonction communication opérationnelle (Comops)

Cette fonction est rendue particulièrement sensible dans les engagements en zone urbaine, notamment pour ce qui concerne la communication média et la communication locale, en raison de la densité de la population et de la présence des médias à proximité immédiate, voire au sein, de la force et des protagonistes du conflit.

---

[10] Eau, énergie, transport

[11] PIA 09-100 Concept et doctrine interarmées de coopération civilo-militaire, n°262/DEF/EMA/EMP.1/NP du 03 mars 2005

Jouant sur le registre de l’émotion et du spectaculaire, les images et reportages sur les combats ont un impact et un retentissement importants en ville.

Dans ces conditions, au motif que « ce qui est cru est aussi important que ce qui est vrai », les opinions publiques, tant nationale, qu’internationale et locale, ont un poids considérable sur les décisions stratégiques et opératives. La communication opérationnelle en zone urbaine doit donc, d’une part, concourir au renforcement de la légitimité de l’action des forces terrestres et, d’autre part, participer localement à la conquête des cœurs et des âmes.

# TITRE V LES TYPES D'ENGAGEMENT EN MILIEU URBAIN

En raison de la nature des objectifs poursuivis, et compte tenu de la menace très diversifiée et de la durée envisagée des opérations, les engagements en zone urbaine sont variés et évolutifs en cours d'action. L'action en zone urbaine requiert dès lors, une grande capacité à l'adaptation et à la réversibilité.

Ces modes d'action peuvent être regroupés de manière schématique dans le tableau suivant. Certains d'entre eux qui nécessitent des modalités d'exécution particulières en zone urbaine sont détaillés dans les annexes de ce document.

| Mode opératoire | Types d'opérations | Actions |
|---|---|---|
| Coercition de Forces | Sécurité | Evacuation de communautés<br>Protection des populations<br><br>Interdiction – Conquête de zone<br>Défense Ferme ou d'usure<br>Isolement Zone Urbaine<br><br>Neutralisation - Réduction<br>Destruction des forces adverses<br>Raid |
| | Soutien de la paix<br>Imposition de la paix | |
| | Guerre | |
| Maîtrise de la violence | Secours d'urgence | Assistance aux populations<br>Préservation – Soutien<br>Protection des populations<br>Contrôle d'une zone<br>Dissuasion - Neutralisation |
| | Soutien de la paix<br>Maintien de la paix | |

## V.1 LA COERCITION DE FORCE

La force recherche une décision rapide et au moindre coût. Elle vise prioritairement les points décisifs et les points de cohérence de l'adversaire en vue d'atteindre ses centres de gravité.

Les actions sont prioritairement offensives mais il n'est pas exclu que, pour gagner des délais ou couvrir une action principale, les zones urbanisées soient utilisées pour mener des actions défensives. Dans tous les cas, les contraintes de l'état final recherché et donc les conditions fixées pour un bon déroulement de la phase ultérieure (reconstruction, stabilisation) sont à prendre en compte (préservation des infrastructures, déplacement de populations, etc.).

### V.1.1 L'évacuation de population

La composante terrestre chargée de conduire l'évacuation d'une communauté est généralement placée dans un contexte d'urgence. Il s'agit de soustraire des ressortissants français, étrangers, ou des communautés menacées, aux violences prévisibles auxquelles ils pourraient être soumis. Ces communautés sont généralement imbriquées au sein des populations urbaines et nécessitent pour leur évacuation l'exécution d'une opération de type va-et-vient.

L'évacuation peut également être décidée pour isoler l'adversaire et éviter les risques collatéraux. Dans tous les cas, la force terrestre doit offrir aux populations évacuées la sécurité et des conditions de vie acceptables.

### V.1.2 La posture défensive

Favorisant grandement la manœuvre défensive, les zones urbaines peuvent être utilisées pour gagner les délais nécessaires à la prise de l'initiative. Il peut s'agir d'un point d'entrée sur le théâtre, de nœuds de communication ou de points clés du terrain. L'objectif ne consiste pas à tenir la totalité de la zone urbaine mais plutôt à l'utiliser sur toute la profondeur pour user et enliser les forces adverses permettant ainsi de couvrir un dispositif ou la montée en puissance de la force.

### V.1.3 La posture offensive

La composante terrestre s'attache à mener des opérations sélectives, si possible rapides et parfaitement ciblées, afin d'éviter l'enlisement et l'usure. La destruction systématique des forces adverses déployées en agglomération ou/et la conquête totale de la ville ne sont pas recherchées.

Cet engagement offensif se traduit par des modes d'action allant de la reconnaissance offensive à l'attaque ou au raid (en particulier des actions de va-et-vient visant des points décisifs), accompagnés ou non de dispositif de couverture.

La conquête de zone s'effectue dans le cadre d'une manœuvre globale mais peut nécessiter une progressivité. Suivant l'intensité de l'action et la difficulté de progresser, des objectifs intermédiaires sont fixés (îlots, quartiers, points clés. Ce procédé s'inscrit dans une manœuvre d'enveloppement ou d'isolement. Les termes « grignotage » ou « essaimage » illustrent ces modes d'action.

### V.1.4 La neutralisation et la destruction des forces adverses

Le contrôle d'emblée d'un ou de plusieurs points décisifs par une force préalablement renseignée, bénéficiant de la puissance, de la mobilité et si possible de l'effet de surprise dans le but de désorganiser l'adversaire est indispensable.

La création de zones d'exclusion autour des forces ennemies vise dans un deuxième temps à les isoler tout en leur interdisant tout renforcement ou possibilité de manœuvre et de repli. Dès lors, il est possible de procéder à leur destruction par des forces spéciales ou des détachements interarmes (raids brutaux et fugaces).

**Les engagements en zone urbaine peuvent très vite revêtir un caractère exceptionnel et irrationnel qui échappe aux forces en présence et les conduit à des surenchères initialement refusées. D'objectif tactique, la ville devient objectif opératif voire stratégique. La force peut ainsi se voir progressivement contrainte à saisir ou à défendre des zones ou points à forte valeur symbolique dont le contrôle ou la destruction peut conférer un avantage psychologique majeur à l'une ou l'autre des parties.**

## V.2 LA MAITRISE DE LA VIOLENCE

Les actions menées en maîtrise de la violence consistent le plus souvent à assister ou protéger des populations, s'interposer entre des factions rivales ou rétablir les conditions nécessaires à un retour à la vie normale.

### V.2.1 L'assistance aux populations

Dans le cadre des missions d'assistance, la composante terrestre est déployée à proximité immédiate – ou au sein - des populations à assister et située non loin des infrastructures, lui permettant de recevoir et d'acheminer des ravitaillements, de procéder à des évacuations et d'exploiter les ressources locales. Elle s'engage à l'intérieur de la zone urbaine, parfois durablement.

**Aide humanitaire :** il s'agit de participer à une action visant à secourir une population traumatisée par un conflit ou une catastrophe d'origine naturelle ou technologique, voire épidémiologique. L'apport revêt la forme d'une aide d'urgence ou d'une expertise en même temps qu'une sécurisation de zone.

**Aide à la reconstruction et à la vie de la cité :** il s'agit de faciliter le retour à des conditions de vie normale pour les populations et les collectivités locales, dans les domaines social, économique, administratif et politique. La restauration d'un climat de confiance entre tous les acteurs contribue à l'effet recherché.

### V.2.2 La protection des populations

Pour les mêmes raisons que celles développées dans le cadre de l'assistance aux populations, une composante terrestre engagée dans la protection de populations se déploie de manière durable en zone urbaine. De plus, elle contrôle les centres décisifs et se dote de capacités d'intervention afin de dissuader, neutraliser voire détruire les éléments hostiles.

### V.2.3 La sécurisation d'une zone urbaine

Il s'agit pour la force de garantir dans une zone donnée la sûreté de ses dispositifs et/ou la sûreté des populations qui y résident.

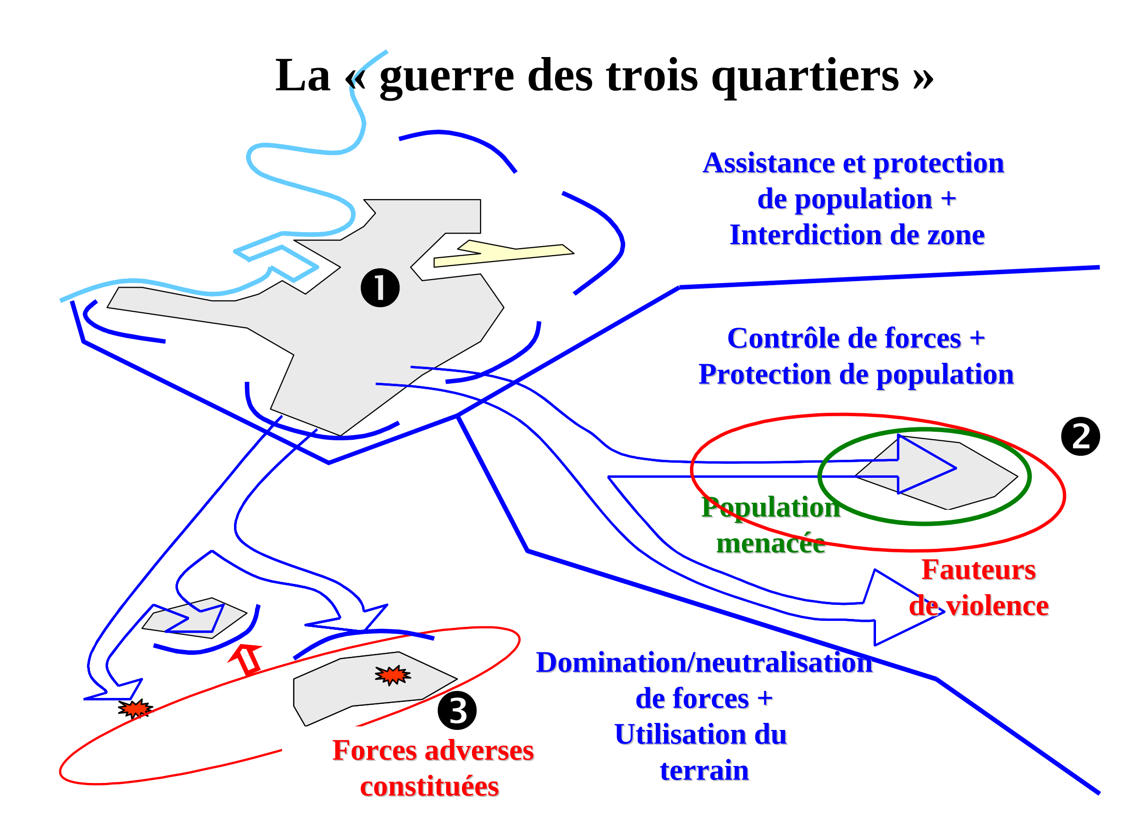
En conséquence, la force terrestre s'engage durablement dans la zone urbaine pour y assurer le contrôle du milieu physique et humain. Cette action s'inscrit généralement dans un cadre de protection des populations ou prolonge des opérations de coercition de force telles que la conquête d'une agglomération.

## V.3 L'INTERACTION ENTRE MODES OPERATOIRES ET ACTIONS

Le séquencement en phases successives des actions conduites par la force terrestre ne doit pas occulter que la maîtrise de la violence et la coercition de force peuvent être mises en œuvre simultanément sur un même théâtre d'opérations. Dans les zones urbanisées, la force doit s'adapter à des situations locales parfois très différentes et surtout susceptibles d'évoluer très rapidement.

Les enseignements de l'opération *Iraqi Freedom* et plus particulièrement les actions menées dans les principales agglomérations de ce pays permettent de synthétiser cette interaction à travers la formule retenue par le général Charles C. Krulak (USMC) :

*« A un moment donné, nos personnels seront en train de nourrir et habiller des personnes déplacées - leur fournissant ainsi une aide humanitaire. Au moment d'après, ils s'interposeront entre deux factions en conflit - conduisant de la sorte des opérations de maintien de la paix. Enfin, ils seront engagés dans un combat de moyenne intensité mais hautement dangereux. Tout cela dans la même journée, dans trois quartiers de la même ville. C'est ce que nous pouvons appeler la guerre des trois quartiers. »*

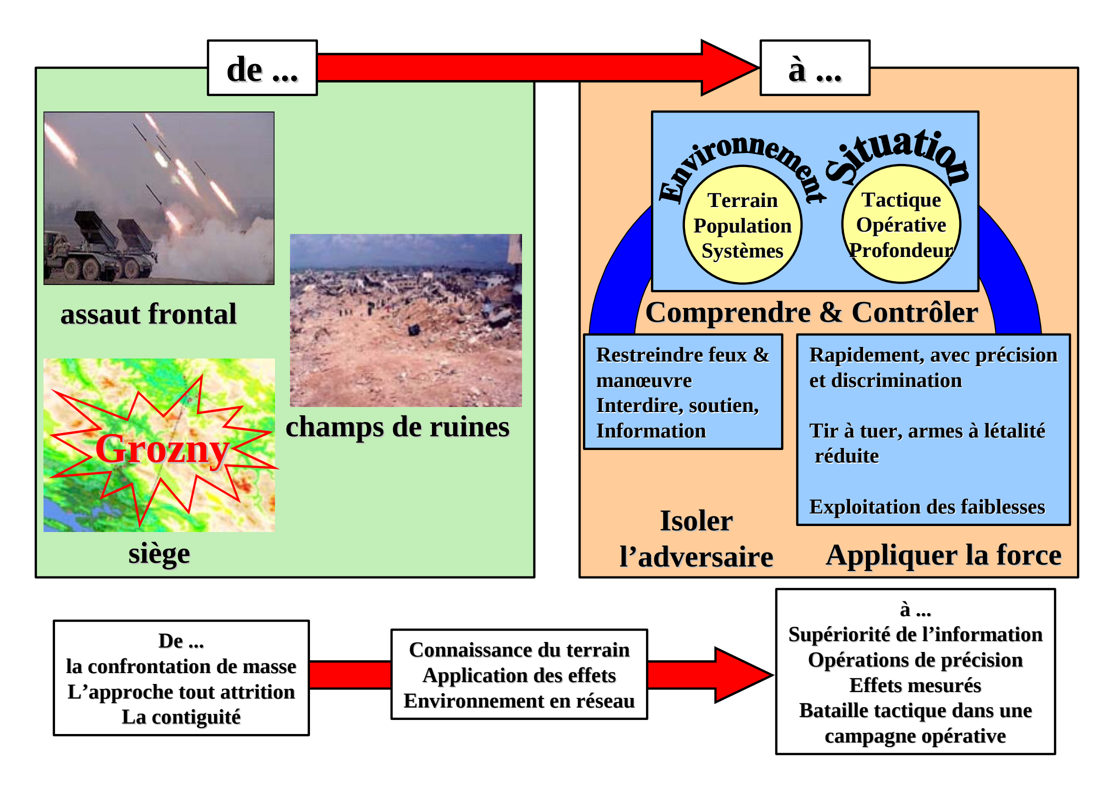



## V.4 L'EXECUTION DES OPERATIONS

La complexité des opérations en zone urbanisée et les contraintes qu'elles supposent pour les forces ont conduit l'armée de terre à **privilégier l'approche indirecte** dans ses principaux modes d'action. Tout ce qui contribue à affaiblir l'adversaire et à l'isoler est entrepris avant le

déclenchement des opérations puis poursuivi en cours d'action. Le combat n'est livré qu'aux seuls porteurs d'armes en épargnant les populations et en s'efforçant de limiter les destructions.

- En maîtrise de la violence, cela consiste à utiliser et développer des actions indirectes visant à gagner le combat de l'adhésion. Il s'agit de dissuader les adversaires éventuels, les séparer des populations et de gagner au mieux la confiance de ces dernières, au minimum leur neutralité.
- En coercition de force, la force terrestre conduit une série d'actions directes et indirectes préliminaires visant à façonner les acteurs et le milieu pour rendre possible la destruction au moindre coût d'un ennemi clairement identifié et localisé.




## Les spécificités tactiques de la zone urbanisée

Les normes d'engagement classiques, communément admises en terrain ouvert, ne sont pas transposables à la zone urbaine.

Elles dépendent de:

- la variété des villes et de la complexité des zones construites ;
- la densité de la population présente et son attitude ;
- la diversité des adversaires potentiels.

Ces éléments ne permettent pas de chiffrer le volume de forces à engager ou les dimensions des zones où l'action sera menée. Ces estimations ne peuvent être déduites que de l'analyse de situation préalable à l'engagement.

Ce tableau précise, à titre indicatif, le rapport de force minimum spécifique aux modes d'actions génériques. Il peut, selon le cas, avoisiner 5 contre 1.

| Modes d'actions génériques | Maîtrise de la violence | | Coercition de forces | |
|---|---|---|---|---|
| | Volume de forces amies | **Zone urbaine adaptée** | Volume de forces amies | **Zone urbaine et menace adaptées** |
| Préservation - soutien | Brigade | Agglomération de 50 000 à 80 000 habitants | | |
| Dissuasion – neutralisation | Brigade | Agglomération de 20 000 à 50 000 habitants | | |
| Défense ferme<br>Défense d'usure | | | GTIA | 3 quartiers ou une agglomération de 5 000 habitants, face au volume de 2 à 3 bataillons adverses |
| Raid | | | GTIA | Infiltration de 5 à 10 km en milieu urbain face au volume d'une compagnie ou un bataillon désorganisé |
| Réduction – Destruction | | | 2 ou 3 brigades | 3 quartiers ou une agglomération de 5000 habitants, face au volume d'un GTIA. |
| Isolement de la zone urbaine | | | 1 à 2 brigades | agglomération de 5000 habitants, face au volume d'un GTIA. |

# ANNEXE A MISSIONS D'ASSISTANCE ET DE SECURISATION

## A.1 LE CONTROLE DE ZONE URBAINE

**Définition**

Le contrôle de zone urbaine est une mission consistant à interdire la liberté d'action de perturbateurs dans un milieu très difficile du fait de son cloisonnement, de sa structure alvéolaire et de son peuplement dense.

**But**

Le but du contrôle de zone urbaine est identique à celui d'un contrôle exercé sur une zone ouverte. Il s'agit de partager la ville en compartiments de terrain adaptés à la force et aux capacités des groupements engagés.

**Principes**

Le contrôle de zone urbaine tire sa spécificité de la proximité des factions et de la concentration des objectifs potentiellement menacés. En conséquence, s'il convient toujours d'organiser le dispositif dans la durée, de garantir la sécurité (sauvegarde) et de poursuivre l'action de normalisation de la vie de la cité, il faut mettre l'accent sur l'effet dissuasif et maîtriser étroitement les réactions face aux menaces (effets collatéraux).

Il convient de créer une zone sécurisée, située en périphérie ou hors de la zone urbanisée, à proximité d'une infrastructure regroupant les moyens de commandement, les installations logistiques et les moyens réservés. Des unités sont en permanence dédiées à la sûreté de cette zone de stationnement, y compris des unités de défense antiaérienne.

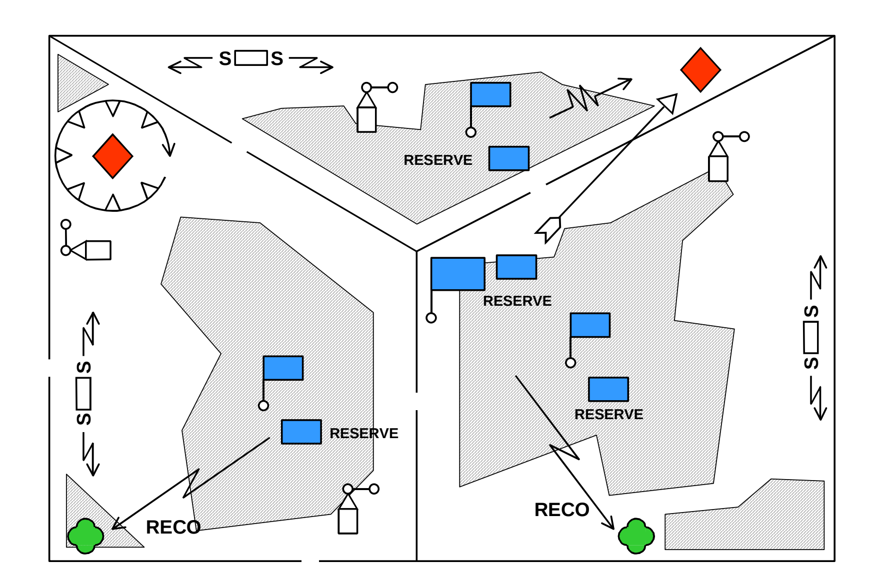
Suivant le contexte, on peut choisir de n'engager dans la zone urbaine que des unités de combat, pour la seule exécution de leurs missions, dans un cadre espace-temps qui peut déroger à la notion de permanence.

L'emploi des armes doit être extrêmement contrôlé : précision (choix de l'arme et des tireurs), consignes d'ouverture du feu (ennemi identifié), puissance des effets (choix du calibre et de la cadence de tir). Le feu doit être également privilégié par rapport au choc dans un souci d'économie des forces engagées.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A PRODUIRE | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Organisation du dispositif dans la durée. | Sectoriser la zone entre les GTIA en fixant des limites facilement identifiables.<br><br>Assurer la logistique des différents groupements. |

| | |
|---|---|
| Garantie de la sûreté. | Protéger ou défendre les points sensibles militaires.<br><br>Protéger ou défendre certains points sensibles civils.<br><br>Etre renseigné par l'échelon supérieur.<br><br>Se renseigner grâce à un dispositif fixe et mobile, à l'intérieur et à la périphérie (hélicoptères) de la zone.<br><br>Mettre en place un dispositif de sûreté des communications.<br><br>Procéder au désarmement des factions. |
| Dissuasion de tout retour offensif. | Maintenir le contact avec les factions.<br><br>Organiser des actions de présence et de démonstration de force.<br><br>Organiser des actions de déception.<br><br>Déceler à temps toute infiltration ou tout rassemblement suspect. |
| Neutralisation de toute menace. | Réagir rapidement par la négociation ou par la force (réserve d'intervention) en s'interposant, en interceptant, en contrôlant la foule ou en rétablissant l'ordre, en liaison avec l'autorité nationale responsable de l'ordre public et conformément aux règles d'engagement. |
| Poursuite de l'action de normalisation de la vie de la cité. | Soutenir la CCM.<br><br>Appuyer l'action des organisations internationales, des OG et des ONG.<br><br>Assurer la sécurité publique.<br><br>Aider le fonctionnement des services publics. |




**Dispositif en contrôle de zone**

### A.1.1 L'action de sécurisation de la zone urbaine.

**Définition**

Prendre possession d'une zone, avec ou sans combat, puis la contrôler et la protéger afin de permettre la reprise normale des activités de toute nature, et garantir la libre circulation des troupes amies et de la population.

**But**

Dans le cadre d'un accord conclu ou imposé aux belligérants, il s'agit de favoriser un retour à la normalité au moins en dissuadant, au mieux en stoppant les affrontements armés. Il faut minorer les menaces et limiter la liberté d'action des protagonistes.

**Modalités d'exécution** :

- établissement d'un périmètre de sécurité ;
- contrôle des accès à ce périmètre de sécurité ;
- contrôle du milieu situé à l'intérieur du périmètre de sécurité ;
- mise en place d'un dispositif de surveillance des belligérants à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de sécurité ;
- en fonction de la teneur des accords, installation de centres de regroupement des forces militaires ;
- mise en place d'un dispositif de sûreté des communications entre la zone logistique et les déploiements de la composante terrestre ;
- organisation du dispositif dans la durée.

Cette opération peut être menée en concomitance avec l'assistance et la protection d'une population.

## A.2 L'INTERPOSITION

### Définition

L'interposition est un mode d'action consistant à placer une force tierce entre deux parties opposées pour les empêcher de s'affronter.

### But

L'interposition vise à assurer la pérennité de l'engagement conclu entre deux parties adverses à cesser l'affrontement et rompre le contact. Ce mode d'action peut s'appliquer sur un front de dimension variable selon la force des protagonistes à séparer et la profondeur du dispositif d'interposition.

### Principes

L'interposition repose sur un certain nombre d'effets à obtenir :

- séparation des belligérants avec leur accord ;
- création d'une zone tampon étanche ;
- poursuite du processus d'apaisement en toute neutralité ;
- organisation du dispositif (décentralisation des détachements) dans la durée en évitant toute imbrication entre les belligérants.

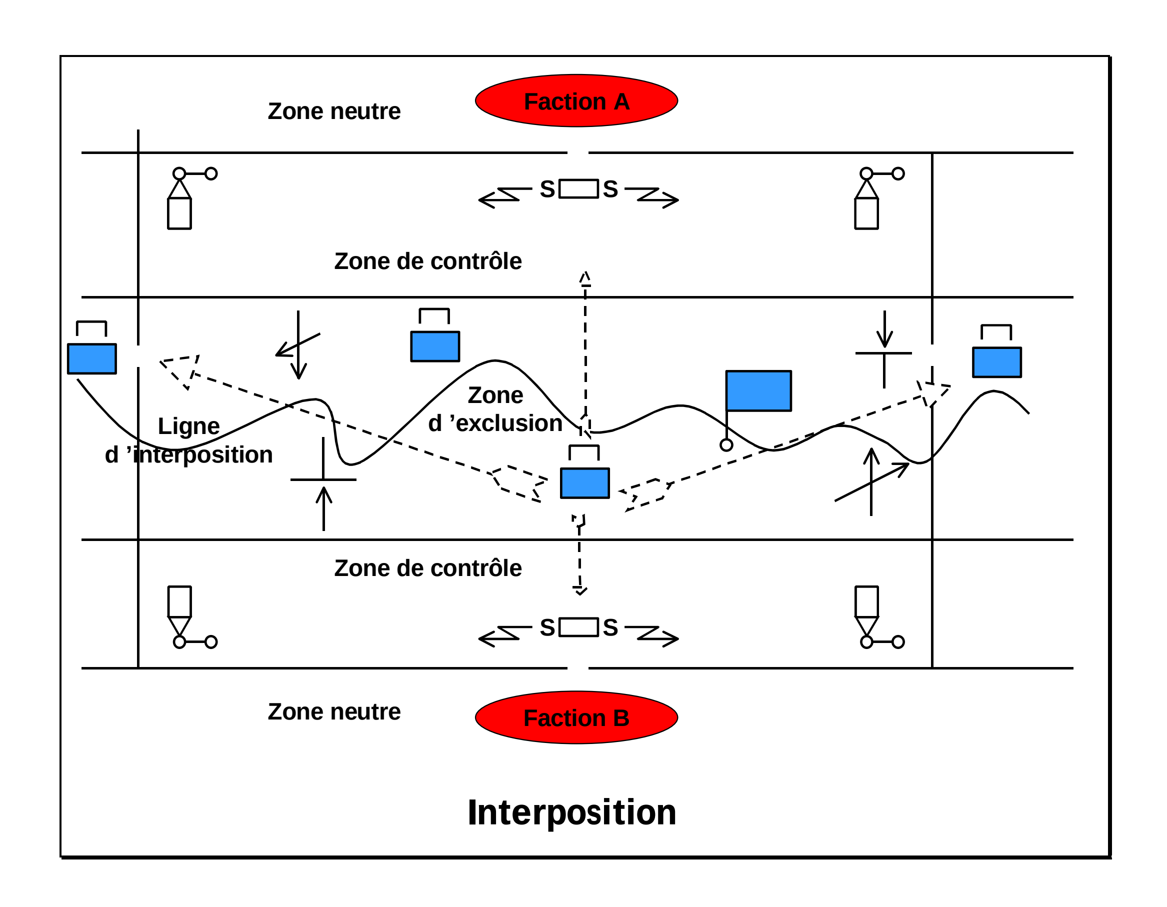
### Modalités d'exécution

Cette mission peut être répartie entre tous les GTIA déployés sur le terrain ou être confiée à une partie d'entre eux pour :

- protéger et soutenir une action humanitaire ;
- compléter un dispositif de vérification ;
- permettre une extraction (sous contrainte) ou une évacuation (sans contrainte) ;
- couvrir une opération de désarmement ou de contrôle des armements.

| EFFETS A PRODUIRE | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Séparation des belligérants avec leur accord. | Prendre contact avec les belligérants et déterminer les modalités pratiques d'application de l'accord.<br>Faciliter les dispositions de l'accord par des actions de surveillance, de relève et de couverture. |
| Création d'une zone tampon étanche. | Définir une ligne d'affrontement (interposition), ainsi que des zones contrôlées ou interdites (en rapport avec la circulation et les armements).<br>Créer des secteurs tenant compte de cette ligne et de ces zones, de part et d'autre de la ligne d'affrontement (interposition) ou d'un seul côté (protection de la faction la plus |

| | |
|---|---|
| | faible).<br>Contrôler ou interdire les différents secteurs, grâce à un dispositif terrestre fixe et mobile, appuyé par une composante aéromobile (renseignement et transport, voire feu). |
| Poursuite du processus d'apaisement. | Maintenir le contact avec les factions (liaisons).<br>Appuyer l'action des OI, des OG et des ONG.<br>Si possible, amorcer le désarmement.<br>Protection des populations axée sur l'aide humanitaire et le retour dans les lieux d'habitation. |
| Organisation du dispositif dans la durée. | Assurer la logistique des différents groupements. |



Interposition

## A.3 LE CONFINEMENT D'UNE MENACE

**Définition**

Le confinement d'une menace dans une zone consiste à empêcher cette menace de s'exercer hors de cette zone, c'est-à-dire à la contrôler.

**But**

Le confinement d'une menace vise à l'isoler, voire l'enfermer grâce à un dispositif approprié et, le cas échéant, à la neutraliser. Ce mode d'action est donc de nature plutôt défensive, mais il peut prendre une forme temporairement offensive.

**Principes**

Le confinement d'une menace repose sur un certain nombre de principes :

- organisation du dispositif dans la durée ;
- sûreté du dispositif ;
- garantie de l'étanchéité du dispositif ;
- le cas échéant, neutralisation de la menace.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Organisation du dispositif dans la durée. | Définir une ligne de confinement.<br><br>Créer des secteurs selon un dispositif linéaire (isoler) ou semi-circulaire, voire circulaire (enfermer).<br><br>Organiser le soutien logistique des différents groupements. |
| Sûreté du dispositif. | Etre renseigné par l'échelon supérieur.<br><br>Se renseigner par un dispositif fixe et des moyens mobiles (terrestres et aériens), au-delà, sur et en deçà de la ligne de confinement.<br><br>Maintenir le contact avec la partie potentiellement menaçante.<br><br>Dissuader toute manifestation hostile en montrant sa force. |
| Garantie de l'étanchéité du dispositif. | Organiser des actions de déception.<br><br>Déceler toute tentative de sortie de la zone de confinement.<br><br>Barrer les itinéraires principaux et secondaires, en recourant à la négociation ou à la force. |

| | |
|---|---|
| | Intercepter les pénétrations dans la profondeur (réserve d'intervention terrestre et aéromobile).<br><br>Etre en mesure d'appuyer et de soutenir les barrages et les interceptions.<br><br>Apaiser la tension par la négociation. |
| Le cas échéant, neutralisation de la menace. | Infliger un avertissement aux perturbateurs avec des frappes et/ou des coups de main.<br><br>Désorganiser les perturbateurs avec un ou des raids simultanés ou successifs. |

### A.3.1 L'isolement de la zone urbaine

L'isolement d'un adversaire participe du confinement de la menace. Le contact est maintenu avec l'adversaire pour lui ôter toute possibilité de manœuvrer à l'extérieur de la zone urbaine. Dans le cas où une ou des minorités ethniques sont présentes et qu'elles peuvent faire impunément l'objet d'exactions de la part des forces adverses isolées dans l'agglomération, la force terrestre s'efforce de conquérir la partie de la ville habitée par ces minorités en cloisonnant la cité.

L'action psychologique contre l'adversaire est susceptible de réduire l'efficacité du dispositif défensif.

## A.4 LE REGROUPEMENT DE FACTIONS

**Définition**

Le regroupement de factions consiste à rassembler celles-ci dans des zones définies et distinctes, dans la perspective du règlement de la crise ayant conduit à l'affrontement armé.

**But**

Le regroupement de factions vise à empêcher celles-ci de reprendre contact et de s'affronter de nouveau. Répondant aussi à un souci de mise en sécurité des populations, il implique un éloignement beaucoup plus important des factions que dans le cas de l'interposition.

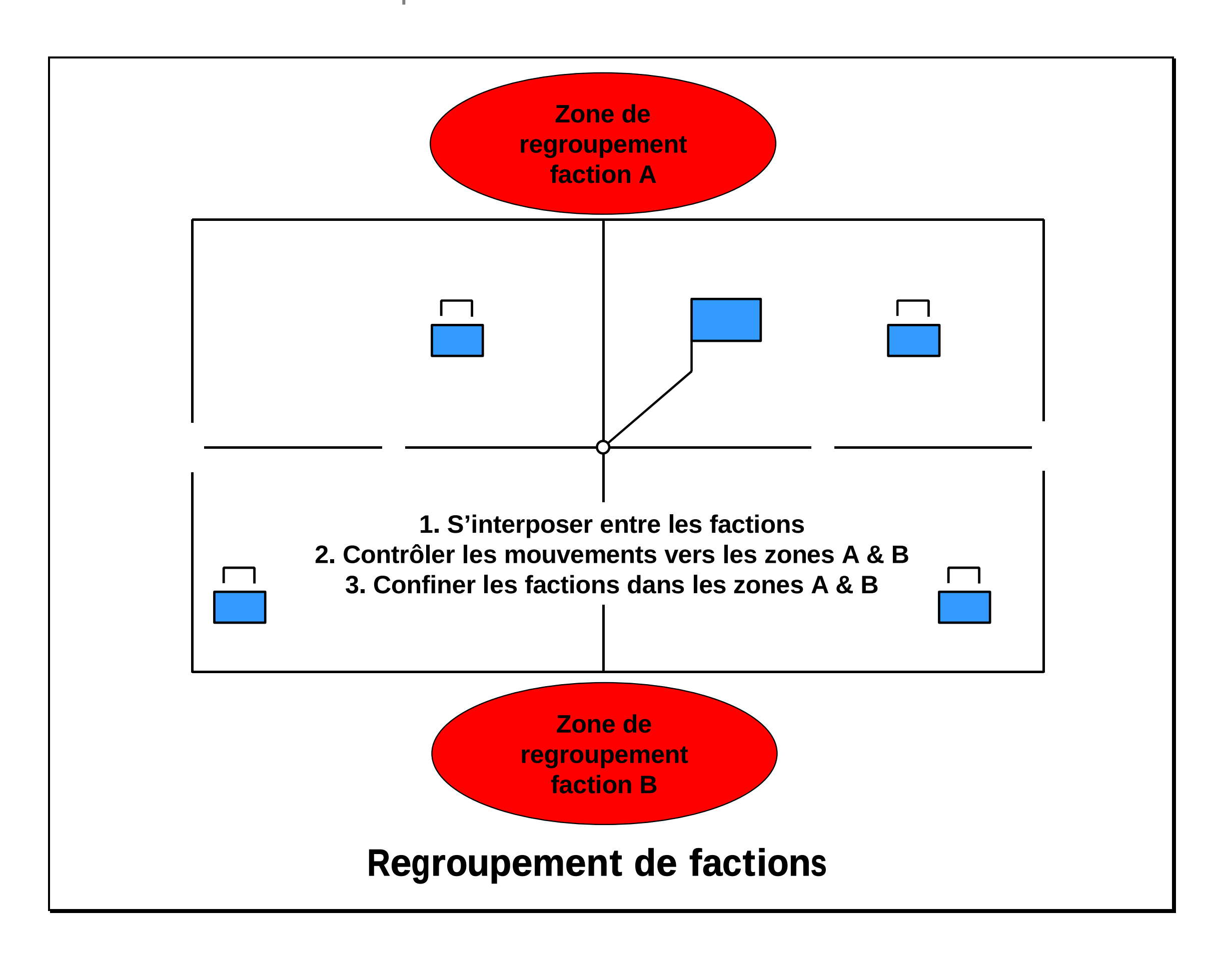
**Principes**

Le regroupement des factions repose sur un certain nombre d'effets à obtenir :

- séparation des belligérants ;
- confinement de ceux-ci dans leurs zones respectives ;
- organisation du dispositif dans la durée ;
- démarrage et approfondissement du processus de retour à la vie normale.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Séparation des belligérants. | S'interposer puis contrôler le mouvement des factions vers leurs zones respectives. |
| Confinement des factions dans leurs zones respectives. | Assurer la sûreté du dispositif de confinement et garantir l'étanchéité du dispositif de confinement.<br>Le cas échéant, neutraliser toute tentative de sortie d'un côté ou de l'autre. |
| Organisation du dispositif dans la durée. | Créer des secteurs pour le déploiement des unités.<br>Assurer la logistique des différents groupements. |
| Démarrage et approfondissement du processus de retour à la vie normale. | Commencer les opérations de désarmement des factions.<br>Conduire ou soutenir la CCM.<br>Appuyer l'action des OI, des OG et des ONG. |




**Regroupement de factions**

## A.5 L'EVACUATION DE COMMUNAUTES MENACEES

**Définition**

L'évacuation de communautés menacées consiste à extraire en sûreté un grand nombre de personnes en danger et à les mettre à l'abri.

**But**

L'évacuation de communautés menacées vise avant tout à sauver des vies humaines (nationaux, ressortissants étrangers et/ou autochtones). Toutefois, elle implique d'être en mesure d'infliger des pertes plus ou moins lourdes à la partie menaçante tant pour mener à bien l'opération que pour assurer la protection des forces engagées.

**Principes**

L'évacuation de communautés menacées repose sur un certain nombre d'effets à obtenir :

- couverture des communautés menacées ;
- acheminement en sécurité de celles-ci vers des zones elles-mêmes sûres ;
- désengagement des unités.

Compte tenu de l'urgence qui caractérise l'évacuation de populations, le recours le plus large possible aux moyens aéromobiles est privilégié. Une opération de va-et-vient permet de ne pas alourdir le dispositif et diminue la vulnérabilité de la force.

La composante terrestre intervient en zone urbaine d'abord pour la saisie et la conquête d'un point d'entrée sur le théâtre (s'il y a nécessité de le faire) mais surtout, ensuite, pour la projection et le déploiement d'un dispositif de sûreté et de récupération des communautés menacées.

La probabilité élevée d'avoir à engager le combat dans un contexte de moyenne, voire haute intensité, tout en tentant de limiter les dégâts collatéraux sur les communautés que l'on veut protéger, requiert de combiner la soudaineté, la rapidité, la brutalité et la précision de l'action. Celle-ci est préparée en amont par un effort de renseignement.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Couverture des communautés menacées. | Etre renseigné par l'échelon supérieur et les organismes consulaires.<br><br>Se renseigner.<br><br>Détourner l'attention de la partie menaçante (actions de déception). |

| | |
|---|---|
| | S’emparer de points clés par surprise.<br><br>Etoffer le dispositif de couverture (alerte, barrage ou interdiction), d'appui et de soutien (intervention ou interception).<br><br>Constituer une base logistique destinée tant au soutien qu’à l’évacuation des communautés menacées et des troupes engagées sur une zone dont on s’est précédemment assuré le contrôle (point d’entrée de théâtre, centre d’évacuation et de gestion des flux). |
| Acheminement en sécurité de celles-ci vers des zones sûres. | Créer des points de regroupement intermédiaire (qui peuvent être ceux des plans d’évacuation).<br><br>Assurer la sûreté de ce dispositif ainsi que celle du système de communications.<br><br>Recueillir, regrouper, convoyer, accueillir, identifier et mettre à l’abri les communautés menacées. Assurer les soins de première urgence.<br><br>Détourner l’attention de la partie menaçante (actions de déception). |
| Désengagement des unités. | Rompre le contact ou se replier en sûreté.<br><br>Soutenir le désengagement. |

## A.6 L'ACTION D'ASSISTANCE AUX POPULATIONS

### Définition

Dans le cadre d'une opération, l'action d'assistance aux populations consiste en l'emploi de ressources militaires disponibles afin d'appuyer ou de compléter les actions menées par les acteurs civils responsables dans la zone d'opérations ou les organisations humanitaires civiles spécialisées pour s'acquitter de leurs responsabilités premières consistant à soulager les souffrances humaines.

### But

L'action d'assistance a essentiellement pour but d'assurer la sûreté des populations en détresse et de la zone où elles se sont regroupées. En cas d'urgence, en substitution ou en complément des organisations non gouvernementales, la force terrestre peut être conduite à assister directement ces populations.

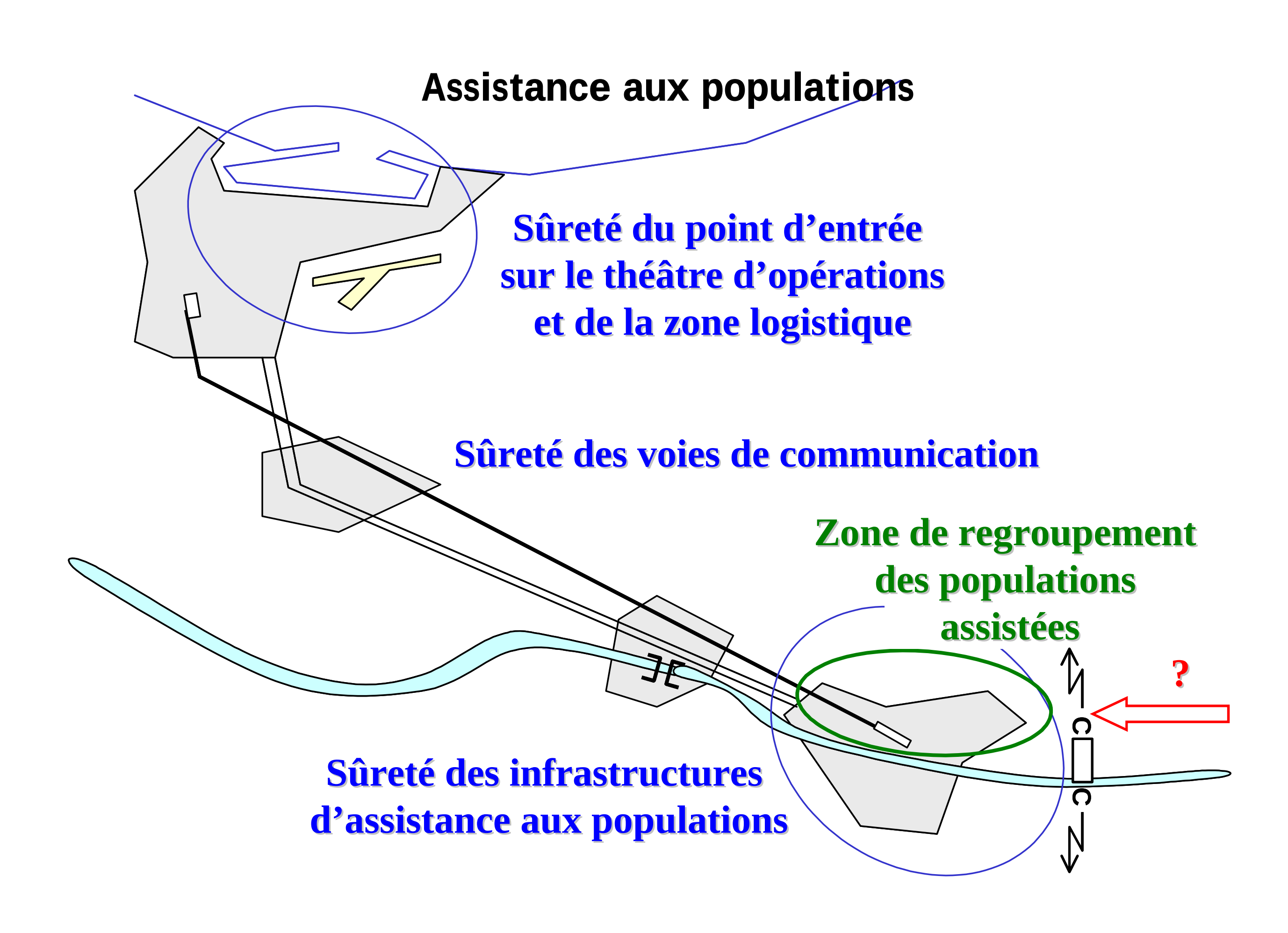
### Principes

La coopération avec les ONG et les gouvernements locaux est une des clés de la réussite de la mission, ainsi qu'une bonne anticipation des mouvements de foule permettant la mise en place préventive de moyens appropriés.

L'évaluation des besoins des populations en détresse, des possibilités locales et celles des organisations non gouvernementales, l'estimation des menaces pesant sur les populations et les ONG, l'analyse de l'état des infrastructures et des voies de communication sont un préalable à l'engagement de la force dans cette mission.

Certaines tâches spécifiques à cette opération doivent être exécutées :

- mise en place d'un dispositif de sûreté d'ensemble de la zone ;
- convoyage et /ou escorte de l'aide humanitaire vers les lieux de regroupement de la population ;
- mise en place ou assistance à la mise en place d'infrastructures d'accueil et de prise en charge des populations en détresse (centres médicaux, lieux d'hébergement, distribution de nourriture, etc.) ;
- organisation du système d'assistance dans la durée, si nécessaire.


Assistance aux populations
Sûreté du point d'entrée
sur le théâtre d'opérations
et de la zone logistique
Sûreté des voies de communication
Zone de regroupement
des populations
assistées
?
Sûreté des infrastructures
d'assistance aux populations

## A.7 L'ACTION DE PROTECTION DES POPULATIONS

L'action de protection des populations doit intégrer l'existence d'une menace, potentielle ou réelle, s'appliquant à tout ou partie des populations locales dont elles peuvent elles–mêmes être parties prenantes. En conséquence, l'attitude de ces populations peut déterminer le succès de la mission.

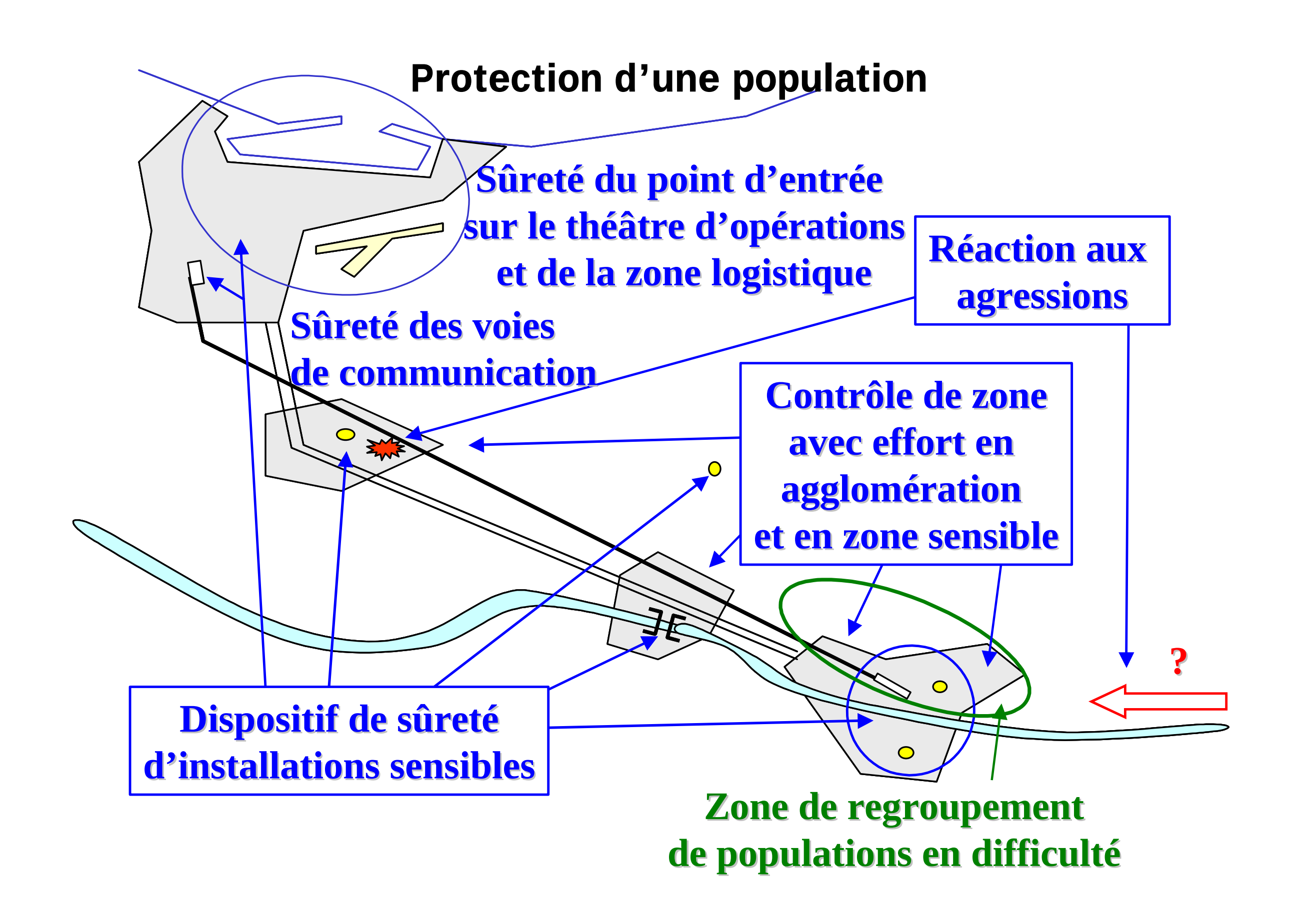
L'effet majeur de la force est de gagner les populations à sa cause tout en précisant au plus tôt la réalité de la menace.

Les tâches propres à cette opération sont les suivantes :

- mise en place d'un dispositif de protection des installations sensibles indispensables à la vie de la cité ;
- mise en place d'un dispositif de contrôle du milieu combinant :
  - le renseignement sur les fauteurs de violence ;
  - la présence physique de la force dans la ou les zones concernées (postes de sécurité, patrouilles, etc.) ;
  - des réactions appropriées aux agressions impliquant la population (victimes ou acteurs), pouvant aller du contrôle des foules à la coercition contre des acteurs de violence ;
  - une communication opérationnelle de qualité ;
- s'il y a lieu, mise en place d'un dispositif de sûreté des communications entre la zone logistique et le déploiement de la force terrestre ;
- organisation du dispositif dans la durée.

Les relations entretenues avec les responsables politiques locaux, la police, les forces militaires locales et les médias revêtent un aspect primordial. En conséquence, les actions civilo-militaires et la communication opérationnelle ont dans ce contexte un rôle prépondérant.

Ce mode d'action peut être associé à une assistance aux populations en fonction de la situation locale au moment de l'intervention.


Protection d'une population
Sûreté du point d'entrée
sur le théâtre d'opérations
et de la zone logistique
Réaction aux
agressions
Sûreté des voies
de communication
Contrôle de zone
avec effort en
agglomération
et en zone sensible
?
Dispositif de sûreté
d'installations sensibles
Zone de regroupement
de populations en difficulté

# ANNEXE B MISSIONS OFFENSIVES

## B.1 L'ATTAQUE

### Définition

L'attaque est l'acte essentiel de la manœuvre offensive visant par la combinaison du feu et du mouvement, soit à détruire un ennemi déterminé, soit à le chasser des zones qu'il occupe, en lui infligeant le plus de pertes possible.

### But

L'attaque vise un objectif tactique dont l'atteinte est la résultante d'actions victorieuses sur des objectifs intermédiaires. Elle peut être destinée à ouvrir une brèche dans le dispositif adverse (attaque de rupture), à désorganiser le premier échelon de l'adversaire (attaque à objectifs limités), à contrôler un espace de manœuvre dans la profondeur (attaque dans la profondeur) ou à effectuer un retour en avant après une phase défensive (contre-attaque).

### Principes

Le succès de l'attaque repose sur un certain nombre d'effets à obtenir :

- préparation appropriée des éléments qui en sont chargés ;
- surprise de l'adversaire ;
- pénétration du dispositif adverse (recherche permanente des points faibles) et réalisation de la percée ;
- conquête des objectifs intermédiaires ;
- exploitation et atteinte de l'objectif final.

La contre-attaque répond aux même principes. Toutefois, sa préparation est soumise à des délais assez brefs et l'exploitation réduite à un bond de faible portée dans la profondeur, afin de pouvoir se dégager sans difficultés majeures.

La taille d'une agglomération qu'il est possible d'attaquer doit être mesurée au vu d'un rapport de forces minimum de trois contre un. Dans ce cas, elle peut être envisagée aux conditions suivantes :

- disposer d'une puissance et d'une précision des feux pour faciliter l'action de la force, privée de l'effet de surprise compte tenu du développement des moyens adverses d'investigation et de renseignement ;
- être renseigné sur les points faibles du dispositif adverse et sur l'attitude de la population (présente ou non, favorable à notre cause ou non) ;

- disposer d'une liberté de manœuvre suffisante, notamment en termes de possibilité d'emploi de la force (acceptation de pertes et dommages collatéraux).

Dans tous les cas, il convient de structurer précisément la ville (quartiers du centre, zones périurbaines « ouvertes » et bâties, approches), de sélectionner soigneusement les points clés (politiques, économiques et militaires) et d'utiliser au mieux les différents réseaux (communications, circulation, transport, approvisionnement, etc.).

### B.1.1 Types de manœuvre

La ville favorisant le défenseur, il faut l'empêcher de concentrer ses efforts et, pour cela, l'obliger à se garder face à diverses menaces. Les opérations de déception amplifient l'action de la force.

Pour s'attaquer au plus vite aux centres de gravité, il est indispensable d'éviter les villes intermédiaires, au pire de se limiter à en contrôler les accès et des points clés (ponts, carrefours routiers essentiels).

A titre d'exemple, on retiendra les manœuvres conduites par les troupes américaines et britanniques durant l'opération *Iraqi Freedom*. La **méthode américaine** s'est caractérisée par des **attaques en force** en quatre phases successives :

- emploi de drones pour le renseignement et destruction des appuis par les moyens aériens ;
- désarticulation du périmètre défensif par les chars et l'infanterie mécanisée sous appuis ;
- nettoyage de la ville par l'infanterie débarquée ;
- sécurisation par l'infanterie débarquée.

La **méthode britannique** s'est caractérisée par la **combinaison d'actions** de coercition et de maîtrise de la violence :

- grignotage (contrôle) progressif des accès de la ville sans, pour autant, interdire les déplacements des civils désarmés ;
- raids blindés brutaux et ciblés à l'intérieur de l'agglomération ;
- tout en assurant, en même temps que ces actions de coercition, des actions de maîtrise de la violence (face à la menace paramilitaire et terroriste) et des actions humanitaires.

**Attaque par convergences** : manœuvre de déception visant à un débordement et un enveloppement de l'adversaire pour mener simultanément des attaques dans différentes directions en vue d'un isolement et d'une rupture de son dispositif.

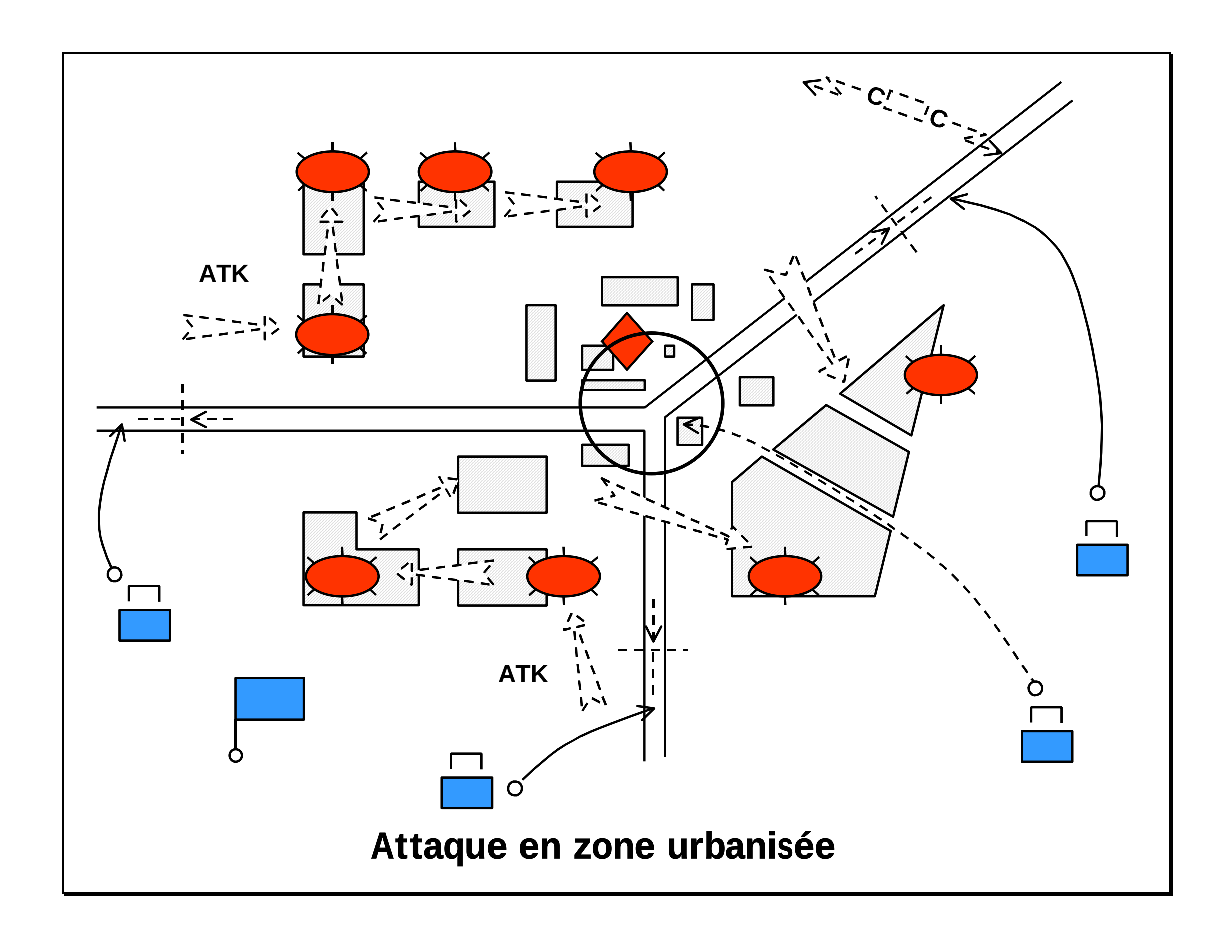
**Cloisonnement de la zone urbaine :** afin d'interdire le renforcement et le ravitaillement de l' adversaire, la zone urbaine est cloisonnée par contrôle des axes de pénétration principaux pour oter toute cohérence à son dispositif défensif. Il est procédé par la suite à des réductions successives de l'ennemi, quartier par quartier, îlot par îlot (grignotage).

**Actions de neutralisation - destruction des forces adverses :** il s'agit d'arrêter une agression en agissant sur une force de type conventionnel conduisant cette agression en violation du droit international. L'opération consiste à ôter à l'adversaire sa liberté d'action et à neutraliser ses capacités offensives. Les tâches à accomplir ne diffèrent pas des autres actions offensives mais l'application de feux précis et létaux, ainsi que la mise en œuvre de modes d'action ressortissant aux fonctions d'environnement, doivent systématiquement être préférées à l'action de force des moyens de mêlée.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Préparation. | Etre renseigné et se renseigner sur la position de la population et sur le dispositif adverse en 1° échelon et dans la profondeur.<br><br>Définir les différents objectifs à atteindre et répartir les missions. |
| Isolement de l'agglomération. | Mener des actions psychologiques et des opérations de déception.<br><br>S'emparer des points clés à la périphérie de l'agglomération.<br><br>Barrer les axes reliant l'agglomération à l'extérieur.<br><br>Se couvrir.<br><br>Harceler les positions adverses. |
| Conquête des lisières extérieures de l'agglomération. | S'emparer de points clés sur les lisières extérieures de l'agglomération.<br><br>Appuyer les attaques locales.<br><br>Neutraliser les points non directement attaqués. |
| Conquête de l'agglomération. | Conquérir, neutraliser ou détruire les points clés indispensables à la manœuvre amie ou adverse par combinaison de feux, d'actions aéromobiles, de raids, de coups de main.<br><br>Neutraliser ou détruire les centres de gravité adverses en 1° échelon et dans la profondeur.<br><br>Fixer et neutraliser les forces adverses de 2° échelon.<br><br>Développer les lignes de communication dans le |

| | |
|---|---|
| | dispositif adverse.<br><br>Fixer et neutraliser progressivement les résistances dépassées. |
| Retour au mode de maîtrise de la violence. | Protéger les installations sensibles indispensables à la vie de la cité.<br><br>Contrôler l'agglomération, protéger les axes logistiques et de communication.<br><br>Assister la population. |



Attaque en zone urbanisée

## B.2 LE RAID

**Définition**

Le raid est une incursion rapide et profonde à l'intérieur d'un dispositif ennemi en vue de s'emparer d'une zone clé ou détruire un objectif de grand intérêt opérationnel ou encore d'exécuter un acte particulier (délivrance de prisonniers, extraction de ressortissants, capture d'une catégorie de personnes, etc.).

**But**

Un raid peut être effectué à titre préventif ou de rétorsion. Ayant pour objectif un point décisif de l'adversaire, il a pour but de provoquer, non seulement une paralysie plus ou moins grande des forces adverses (atteinte à la mobilité, aux flux logistiques), mais également une atteinte à leur moral.

L'action de combat privilégie la surprise sur des objectifs précis et dans la profondeur, afin de les neutraliser ou de les détruire, en vue de dissuader l'adversaire de développer sa menace, de l'en empêcher ou de le punir.

En maîtrise de violence, ce mode d'action possède un caractère exceptionnel. La décision d'exécuter un raid repose nécessairement sur un enjeu d'extrême importance et donc une forte volonté politique.

**Principes**

L'exécution d'un raid repose sur un certain nombre d'effets à obtenir :

- préparation parfaite du déroulement (renseignement et organisation) ;
- déstabilisation de l'adversaire par une action audacieuse ;
- résultat de l'action judicieusement exploité.

Le raid a une durée limitée, est mené à un rythme soutenu et nécessite une coordination parfaite dans le traitement des objectifs. Il est mené par les unités terrestres, renseignées, appuyées (feu, mobilité, transport de personnel et ravitaillement), soutenues et couvertes par des formations aéromobiles.

Il peut s'agir d'un raid de va-et-vient ou d'une saisie d'objectifs avec un contrôle de zone dans le sillage du raid par un ensemble de forces dédiées à cette mission.

### B.2.1 Le raid blindé en zone urbaine

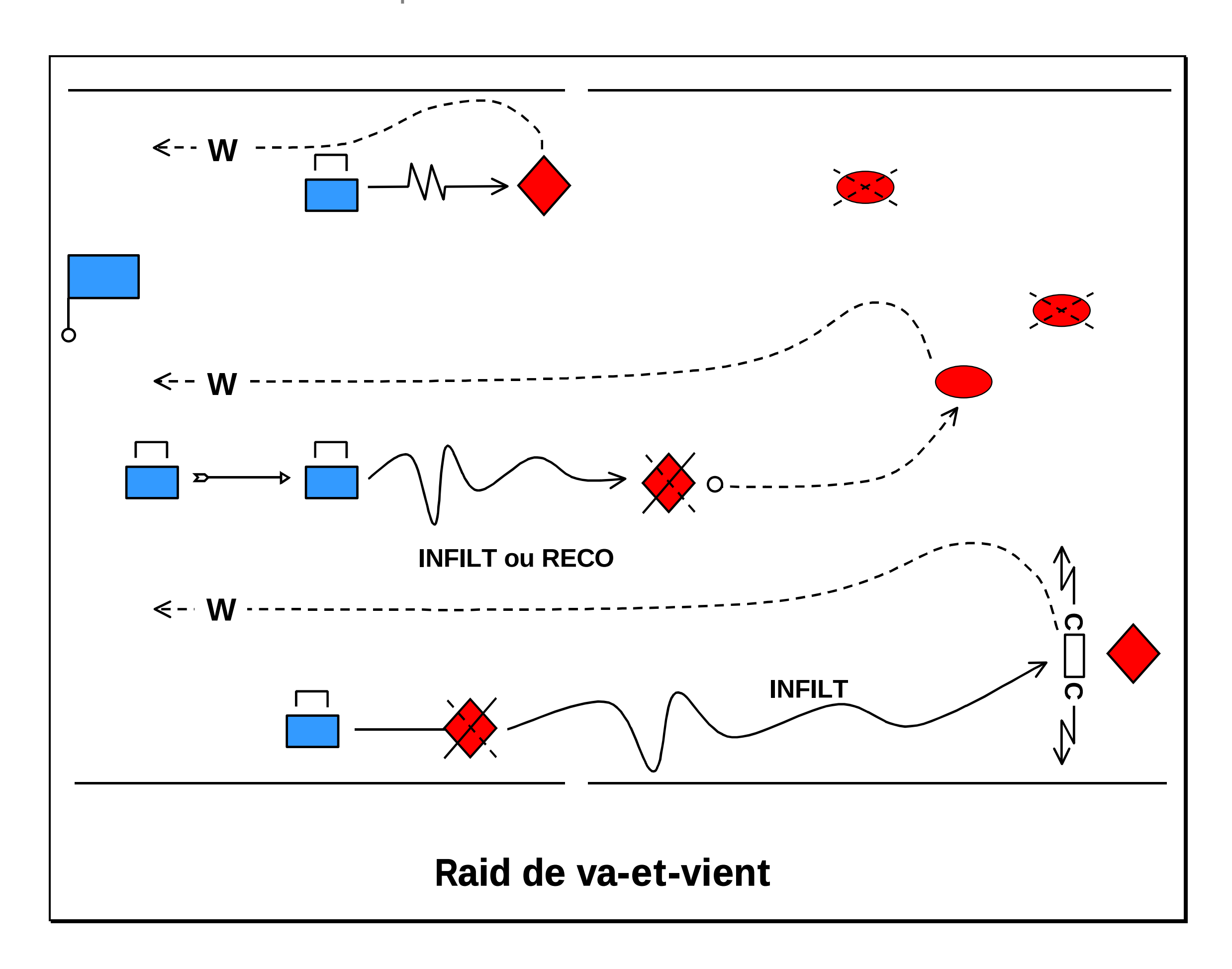
Le raid blindé en zone urbaine s'appuie sur les principes suivants :

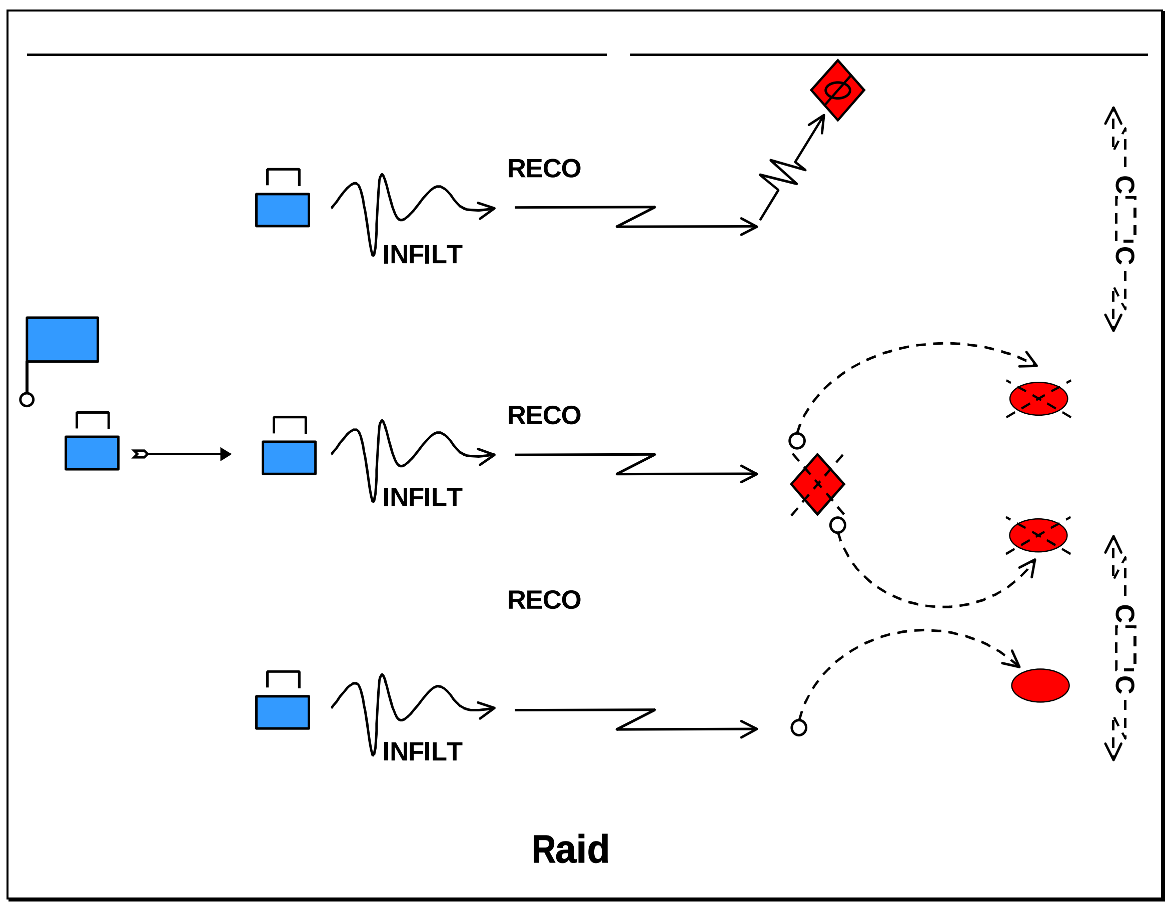
- raids conduits par des groupements ou des sous-groupements tactiques interarmes sur des axes larges et ouverts, tout en contrôlant la périphérie ;
- visant des objectifs à haute valeur ajoutée déterminés après un renseignement précis ;

- précédés de longues reconnaissances à pied et aériennes (ALAT) et lancés après mise en place d'éléments d'infanterie d'appui et de couverture ;
- bénéficiant d'appuis sol-sol et air-sol.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Préparation parfaite du déroulement. | Etre renseigné en temps réel et en permanence sur l'ennemi et le milieu par l'échelon supérieur.<br><br>Se renseigner avec la plus grande discrétion.<br><br>Définir les objectifs à traiter en fonction du but à atteindre (dissuasion, prévention ou rétorsion).<br><br>Répartir les missions entre les détachements en laissant à ceux-ci le temps de se préparer soigneusement et discrètement. |
| Déstabilisation de l'adversaire par une action audacieuse. | Mettre en place des éléments légers d'éclairage ou de harcèlement dans la profondeur du dispositif adverse, en particulier avec des moyens aériens.<br><br>Accompagner le raid par une action psychologique propre à éroder la volonté de l'adversaire.<br><br>Fixer les forces adverses au contact.<br><br>Organiser des actions de déception terrestres et aéroterrestres et si besoin une opération de rupture du dispositif défensif ennemi.<br><br>S'infiltrer ou progresser résolument tout en se gardant et en s'éclairant, notamment avec des formations aéromobiles (rechercher les intervalles ou les points faibles).<br><br>S'emparer des objectifs fixés après neutralisation de l'adversaire.<br><br>Se couvrir. |
| Résultat de l'action judicieusement exploité. | Tenir ou décrocher (exfiltration ou manœuvre rétrograde). |


W
W
INFILT ou RECO
W
C
C
INFILT
Raid de va-et-vient


RECO
INFILT
C
C
RECO
INFILT
RECO
INFILT
C
C
Raid

# ANNEXE C MISSIONS DEFENSIVES

## C.1 L'INTERDICTION DE ZONE

**Définition**

L'interdiction de zone consiste à empêcher toute pénétration dans une zone déterminée.

**But**

L'interdiction de zone vise en fait à créer une zone d'exclusion pour des raisons militaires (protection d'une zone vitale) et/ou humanitaires (protection de populations).

**Principes**

L'interdiction de zone repose sur un certain nombre d'effets à obtenir :

- organisation du dispositif de couverture dans la durée ;
- sûreté du dispositif ;
- garantie de l'étanchéité du dispositif.

Il faut pour cela :

- privilégier un dispositif défensif en périphérie pour garder une capacité de manœuvre (échelon réservé), d'observation et de tir (champs plus profonds) et prévenir des destructions plus importantes en vue d'une normalisation ;
- évacuer la population de la zone à interdire ou au moins prévoir sa protection.

L'organisation du dispositif de la force en môles défensifs susceptibles de servir de points d'ancrage à la manœuvre peut occasionner un isolement provisoire de la zone urbaine.

**Modalités d'exécution**

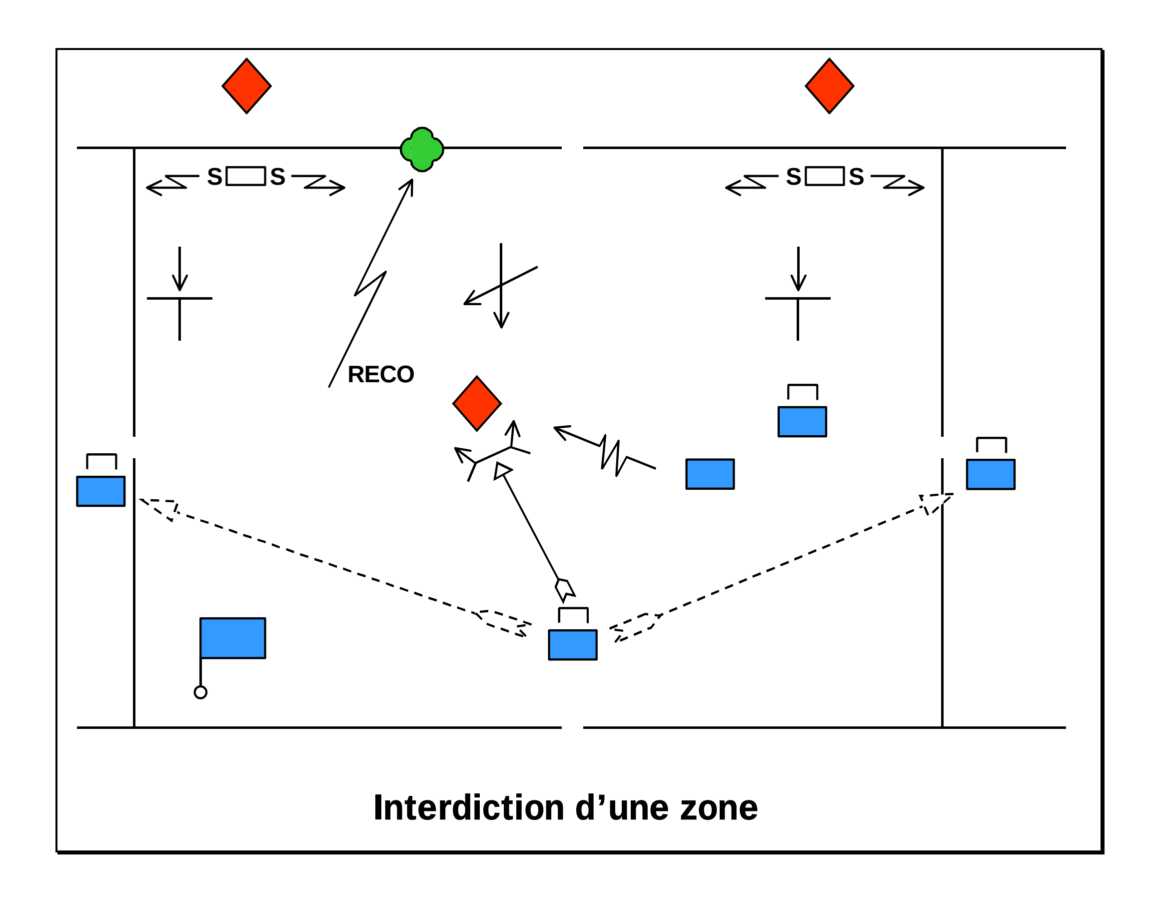
| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Organisation du dispositif de couverture dans la durée. | Définir une ligne d'interdiction.<br>Créer des secteurs de déploiement.<br>Organiser la logistique des différents groupements (soutien de l'avant renforcé). |

| | |
|---|---|
| Sûreté du dispositif. | Etre renseigné par l'échelon supérieur.<br><br>Se renseigner grâce à un dispositif fixe et à des formations mobiles (terrestres et aéromobiles) au-delà, sur et en deçà de la ligne d'interdiction.<br><br>Mettre en place un système de contrôle des flux et des mouvements.<br><br>Maintenir le contact avec la partie potentiellement menaçante.<br><br>Dissuader toute manifestation hostile en montrant sa force.<br><br>Organiser des actions de déception. |
| Garantie de l'étanchéité du dispositif. | Déceler à temps toute infiltration ou mouvement suspect.<br><br>Barrer les itinéraires principaux et secondaires en recourant à la négociation ou à la force.<br><br>Intercepter les pénétrations dans la profondeur (réserve d'intervention terrestre et aéromobile). Contre-attaque si besoin pour reprendre le contrôle de la zone, ou mener des actions sur l'échelon de soutien adverse.<br><br>Etre en mesure d'appuyer et de soutenir les barrages et les interceptions. |

### C.1.1 La couverture du dispositif

Le détachement en couverture doit non seulement renseigner le commandement mais également être en mesure de dissuader, briser ou ralentir toute menace contre le gros des forces amies. Il se déploie en deux échelons soit pour assurer la couverture fixe du dispositif, soit pour assurer la couverture mobile d'une action.

Le dispositif de couverture est d'autant plus efficace qu'il s'appuie sur du renseignement au plus loin et qu'il existe une possibilité de manœuvre pour un échelon réservé. En zone urbaine, cela se traduit, de préférence, par une installation en périphérie.




Interdiction d'une zone

## C.2 LA DEFENSE FERME

**Définition**

La défense ferme est une forme de la manœuvre d'arrêt qui vise à empêcher l'ennemi de franchir une ligne du terrain ou de s'emparer d'une zone.

**But**

Il s'agit d'arrêter l'ennemi sans esprit de recul et pendant un certain temps, pour gagner des délais, lui infliger le maximum de pertes et préparer un retour offensif.

**Principes de la défense ferme en zone urbaine**

Une zone urbanisée constitue un excellent environnement pour un combat de défense ferme si les moyens du détachement considéré sont à la mesure de l’agglomération. En toute hypothèse, cette adaptation doit tenir compte :

- du type de défense ferme (frontale ou circulaire) ;
- de la structure de l’agglomération, notamment à la périphérie de celle-ci : urbanisation permettant ou non des vues lointaines et des tirs directs profonds ;
- de l’appui et du soutien à attendre ou non d’autres grandes unités.

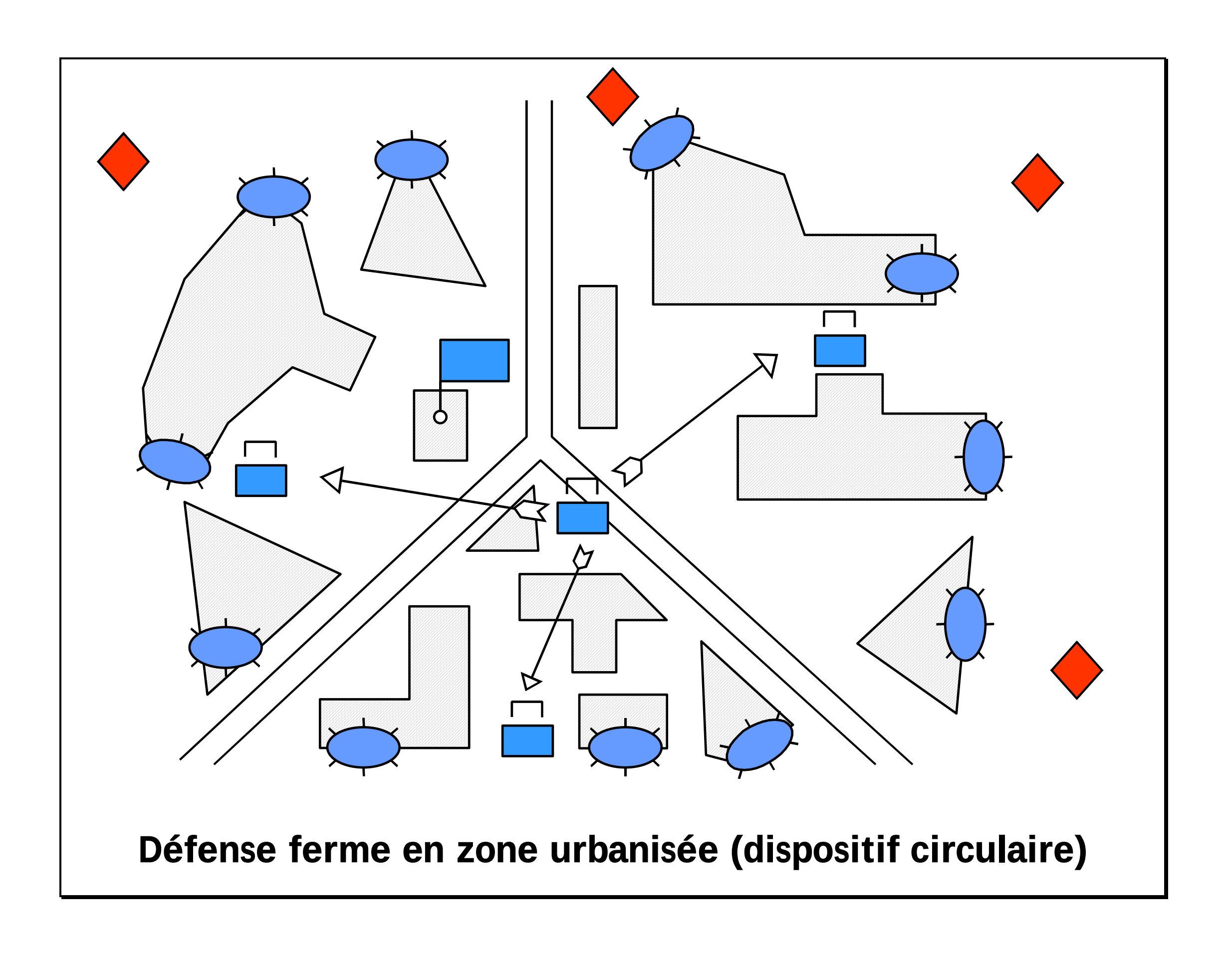
Comme dans tout dispositif défensif, le risque d’infiltration est réel. Il l’est d’autant plus en zone urbaine en raison des possibilités de progression par les toits, les sous-sols ou autres réseaux. Une étroite surveillance des espaces et la mise en place d’un système efficace de liaison entre les détachements sont indispensables.

**Modalités d’exécution**

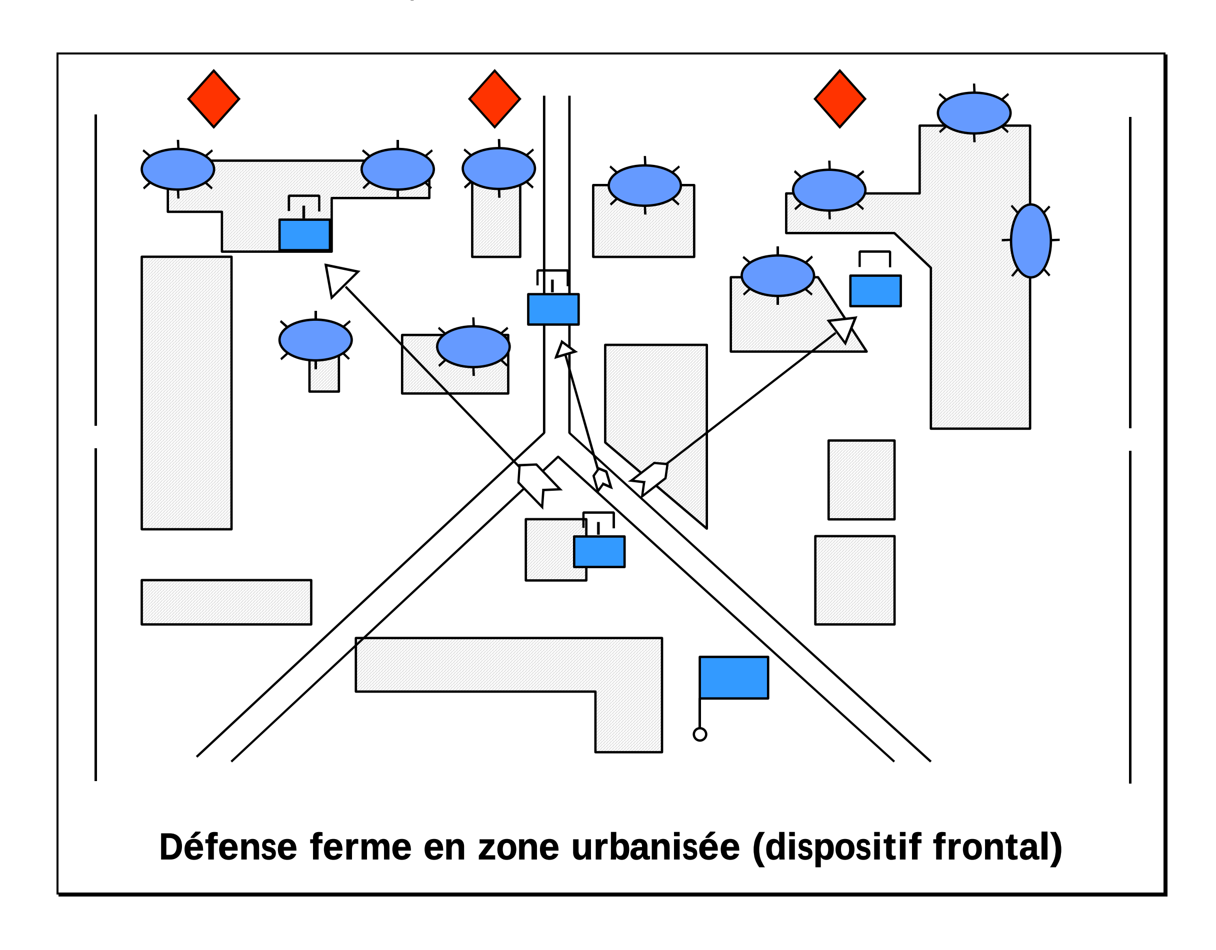
La seule vraie différence avec une zone ouverte est la taille plus réduite de la zone d’action.

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Mise en place d’un dispositif défensif le plus efficace possible. | Organiser les môles défensifs en temps opportun et avec le maximum de moyens.<br><br>Valoriser les obstacles et protéger le personnel.<br><br>Etre renseigné sur l’ennemi, notamment par les moyens aéromobiles.<br><br>Préparer les différentes actions.<br><br>Recueillir des amis chargés de jalonner ou de freiner l’adversaire. |
| Interdiction à l’adversaire de pénétrer profondément dans le dispositif défensif. | Neutraliser ou détruire l’ennemi par le feu sur les approches de la position.<br><br>Barrer la direction des môles défensifs. |

| | |
|---|---|
| | Interdire les intervalles entre les môles défensifs.<br><br>Contre-attaquer à l'intérieur du dispositif par renforcement du premier échelon, par action latérale, par coup d'arrêt frontal ou par réalisation d'un "sac à feux". |
| Interdiction de toute tentative de débordement. | Se couvrir.<br><br>Contre-attaquer à la périphérie du dispositif, en particulier avec les moyens aéromobiles.<br><br>Préparer le retour offensif d'une grande unité en réserve. |



**Défense ferme en zone urbanisée (dispositif circulaire)**



**Défense ferme en zone urbanisée (dispositif frontal)**

## C.3 LA DEFENSE D'USURE

**Définition**

La défense d'usure est une forme de la manœuvre d'arrêt visant à détruire progressivement dans la profondeur d'une zone les pénétrations ennemies en se laissant dépasser le cas échéant.

**But**

Plus que de ralentir l'adversaire, il s'agit essentiellement d'affaiblir le plus possible son potentiel matériel et humain, afin de le mettre dans l'impossibilité de poursuivre sa mission initiale.

**Principes**

- s'appuyer sur un terrain très favorable : profiter des points d'appui dans les immeubles, des grandes constructions (gares) et organiser un système d'obstacles et de feux sur les axes de pénétration ;
- déployer un dispositif profond et maillé pour la zone de canalisation et d'imbrication des unités ;
- canaliser et fractionner l'ennemi ;
- affaiblir progressivement son potentiel, en se laissant éventuellement dépasser et en profitant de toute occasion pour harceler et contre-attaquer ;
- rechercher l'autonomie logistique maximale et privilégier les évacuations sanitaires par la voie aérienne, eu égard à la rupture inévitable des flux logistiques pendant l'action.

En fonction de la situation, la population est évacuée ou regroupée en zone sûre.

L'imbrication doit être maîtrisée. Les chefs des différents échelons doivent connaître en permanence la position de leurs éléments. La numérisation du champ de bataille facilite cette acquisition.

**Modalités d'exécution**

| EFFETS A OBTENIR | ACTIONS A REALISER |
|---|---|
| Eviter toute improvisation. | Reconnaître soigneusement le terrain.<br>Evaluer la menace ennemie.<br>Préparer les différentes actions.<br>Déployer le dispositif et valoriser le terrain. |
| Déterminer l'échelonnement de l'ennemi. | Etre renseigné dans la profondeur.<br>Prendre contact avec les éléments de tête adverses.<br>Jalonner puis/ou freiner. |

| | |
|---|---|
| Canaliser et fractionner l'ennemi. | Interdire certaines directions.<br><br>Barrer certains axes.<br><br>Neutraliser ou détruire l'ennemi par le feu dans la profondeur. |
| Affaiblir progressivement l'ennemi. | Porter des coups d'arrêts.<br><br>Tendre des embuscades.<br><br>Mener des actions et réactions offensives de va-et-vient à partir d'une réserve mobile.<br><br>Appuyer et/ou soutenir l'échelon engagé. |

